

éduquer

tribune laïque n° 146 mai 2019

Publication de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl



DOSSIER

Inclusion:
pour une
école
plurielle

santé

Accoucher sans
violence

éducation

Violences
familiales sur
les enfants

sciences

Plaidoyer pour
les oiseaux
mal-aimés

Sommaire

Communiqué de presse	
Le SeGEC déconnecté de la réalité	p 3
Focus	
Les coups de cœur de la Ligue	p 4
Coup de crayon sur l'actu	
Dessin de Agnès Lalau	p 6
Actualité	
Un Pacte qui ne séduit toujours pas	p 7
Dossier: INCLUSION: POUR UNE ÉCOLE PLURIELLE	p 10
Une école qui sépare	p 12
Intégration versus inclusion: deux approches très différentes!	p 15
L'inclusion en mode «débrouille»	p 18
Les avancées du Pacte suffiront-elles?	p 20
Pour aller plus loin	p 23
Santé	
Accoucher sans violence	p 24
À la Ligue	
Les stages résidentiels de la Ligue	p 27
Éducation	
En terminer avec les violences familiales et institutionnelles sur les enfants	p 28
Sciences	
Salope, butor et triple buse: plaidoyer pour les oiseaux mal-aimés	p 31

Couverture

Originaire des Cévennes, **Marion Sellenet** vit actuellement à Bruxelles. Elle a définitivement un penchant pour le vieux broel et les anciens magazines qu'elle immortalise dans ses collages, illustrations et assemblages. Les sujets passionnants des articles de presse qu'elle illustre la réjouissent. Son travail actuel pour la websérie *Chroniques végétales* diffusée sur Arte la ravit. Et ce qui l'émoustille le plus est de se consacrer très prochainement à un album illustré.
www.marionsellenet.com



éduquer

est édité par



de l'Enseignement et de
l'Éducation permanente asbl

Rue de la Fontaine, 2
1000 Bruxelles

Éditeur responsable
Roland Perceval

Direction
Patrick Hullebroeck

Coordinatrice de la revue
Juliette Bossé

Mise en page
Éric Vandenhede
assisté par Juliette Bossé

Réalisation
mmteam sprl

Ont également collaboré
à ce numéro:

Patrick Hullebroeck
Marie Versele
Juliette Bossé
Maud Baccichet
Marion Sellenet
Abdel de Bruxelles
Agnès Lalau
Jean-Jacques Detraux
Véronique Herssens
Isabelle Muller
Annie Hubinon
Philippe D'Hauwe
Manon Legrand
François Chamaroux

Le SeGEC déconnecté de la réalité

En réclamant des améliorations financières inaccessibles à la Communauté française pour les prochaines décennies, le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC) fait fi de l'intérêt général. Suivre les demandes du SeGEC serait irréaliste et suicidaire pour les finances publiques.

À la veille des prochaines élections du pays, le SeGEC a rendu publiques ses revendications: «*L'enseignement libre demande, pour les 20 prochaines années, un financement additionnel comparable à celui consenti pour le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement et en proportion au nombre d'élèves qu'il scolarise, à savoir 66 millions*» (SeGEC).

Selon la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, les revendications du SeGEC sont exagérées et ne tiennent pas compte de l'état des finances de la Communauté française.

Dans son argumentaire pour exiger plus d'équité entre les réseaux, le SeGEC se justifie en évoquant la situation de l'enseignement en Flandre. Cette comparaison est mal venue car la Région flamande bénéficie de fait, de beaucoup plus d'aisance financière.

L'attitude du SeGEC se focalise sur les intérêts de son propre réseau et a, pour effet, de relancer la compétition entre les réseaux. La Ligue estime que la concurrence entre réseaux est dommageable pour l'intérêt général et plaide, à nouveau, pour aller dans le sens d'une déconfessionnalisation générale de l'enseignement en Communauté française selon des modalités à discuter.

L'amélioration de la situation de l'enseignement passe par un système éducatif plus convergent où l'ensemble des écoles apporteraient une juste contribution à l'effort éducatif fourni par la société, de telle manière que tous les enfants et leurs familles,

quelles que soient leurs convictions, y aient accès. Ceci suppose que l'enseignement ne soit pas orienté philosophiquement ou religieusement.

Depuis 15 années maintenant, d'abord avec Joëlle Milquet puis Marie-Martine Schyns, l'enseignement obligatoire est sous la responsabilité de ministres catholiques qui n'ont certainement, à tout le moins, pas négligé les intérêts du réseau libre confessionnel.



Retrouvez tous nos articles
et l'actualité de la Ligue sur le site

ligue-enseignement.be

la ligue

Je m'abonne à Éduquer

Vous êtes enseignant-e, direction d'école, parent, ou tout simplement intéressé-e par les questions d'éducation et d'enseignement?

Pour seulement **25 €** par an, retrouvez, **chaque mois**, les informations sur l'actualité de l'enseignement sélectionnées pour vous par la Ligue et des analyses approfondies sur les questions éducatives!

Le paradoxe de l'inclusion

Tout «ce qui est intégré» dans la société, c'est-à-dire, retire de sa participation à la vie sociale le niveau de satisfaction qu'il en attend (ressources, protection, contacts, sympathie...) comprend difficilement ce que signifie «ne pas être intégré».

Une personne intégrée a conscience du fait qu'il revient à chacun de s'intégrer, à différents moments de la vie, dans différents ensembles (classe d'âge, milieu scolaire, sportif, professionnel, convictionnel, voisinage, etc.) et que cette intégration suppose, sinon un peu d'effort, au moins un peu d'attention. Et il semble, ce faisant, tout naturel à une personne intégrée d'attendre des autres cet effort et de considérer, que, ne pas être intégré résulte sans aucun doute d'un manque de (bonne) volonté.

Mais ce n'est là qu'un effet d'optique.

Car la personne intégrée vit l'intégration de l'intérieur du groupe dont elle fait partie, et ce faisant, elle ne perçoit pas, que, ce qui est constitutif de l'intégrité du groupe est, en même temps, ce qui empêche une personne extérieure au groupe d'y entrer.

Considérons, par exemple, l'enseignement ordinaire, c'est-à-dire, celui qui offre des apprentissages ordinaires à des enfants ordinaires. Ne voit-on pas que, par définition, des enfants non ordinaires nécessitant des apprentissages non ordinaires, ne pourront, par principe, faire partie intégrante de cette sorte d'enseignement, et s'en trouve, *ipso facto*, exclus? Et ce, quelle que soit leur bonne volonté à s'intégrer? Exiger de l'autre qu'il s'intègre confine au paradoxe, commun par exemple, à l'extrême-droite nationaliste quand, simultanément, elle réclame «la France aux Français» et reproche à l'étranger de ne pas s'intégrer.

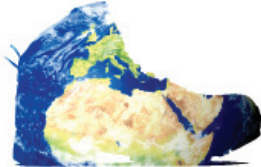
Du fait même qu'elles sont intégrées et que, par leur intégration, elles sont constitutives de l'intégrité du groupe auquel elles appartiennent, les personnes intégrées font, souvent malgré elles, obstacle à l'inclusion des autres. Pour devenir inclusives, il leur faut accepter de modifier ce qui fait l'identité du groupe auquel elles appartiennent, - c'est-à-dire, pour une part, elles-mêmes, - de telle sorte que celui-ci, s'ouvre et devienne davantage intégrateur.

Inclure, c'est toujours un peu renoncer à soi.

Patrick Hullebroeck, directeur

L'info inutile

Vous marcherez au cours de votre vie l'équivalent de 3 fois le tour du monde.



Anecdote

C'est Walt Disney lui-même qui aurait doublé la voix si particulière de Mickey Mouse, et cela jusqu'en 1946.



Expo

Ours et Nounours

L'exposition «Ours et Nounours» du Musée des Sciences Naturelles nous plonge dans le monde de l'enfance et nous propose de découvrir les vrais animaux qui se cachent derrière nos peluches favorites. Comment les ours sont-ils apparus? Comment ont-ils coexisté avec les hommes? Où vivent-ils? Sont-ils vraiment balourds? Ne mangent-ils que du miel? L'exposition propose de répondre à toutes ces questions grâce à un parcours interactif, des reconstitutions, des vidéos...

Une expo pour les enfants de 4 à 104 ans à la rencontre de ces fascinants animaux sauvages!

Plus d'infos: www.naturalsciences.be



Série

The O.A. saison 2

Karim Washington, détective privé, ancien agent du FBI, est interpellé par une vieille dame chinoise, à la recherche de sa petite fille Michelle qui n'a plus donné signe de vie depuis 15 jours. En cherchant l'ado, Karim va rapidement croiser le chemin de O.A., séquestrée dans un hôpital psychiatrique. Dans leur quête de vérité et de liberté, les deux protagonistes vont devoir résoudre des mystères aussi obscurs que fantastiques. Dans la lignée de sa première saison, The O.A. s'appuie sur le concept de «multivers», c'est-à-dire diverses dimensions existeraient dans lesquelles d'autres versions de nous-mêmes vivraient d'autres vies de manière plus ou moins similaire. Initiation mystique, délire fantasque, The O.A. interroge en permanence notre rationalité et notre rapport au monde, à la mort et à la vie. Quel monde est réel? De quelle vie voulons-nous? Porté par un scénario proche – voir plus élaboré encore – des plus grands films de cinéma, The O.A. est certainement la meilleure série de ce début d'année.



Citation

«L'honneur d'un pays ne réside pas dans la beauté de ses monuments mais bien dans le fait que tous ses habitants aient un toit.»

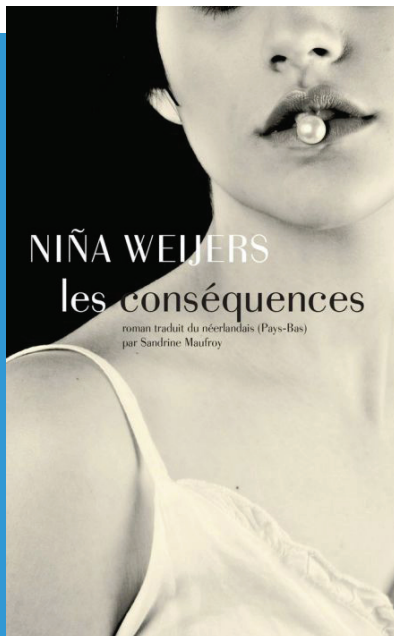
L'abbé Pierre, extrait de 'Confessions'



Littérature

Les Conséquences - Niña Weijers

Jeune artiste conceptuelle, Minnie Panis est une jeune femme hantée par de profondes questions existentielles. Qu'est-ce que «vivre»? Vit-on en dehors du regard d'autrui? Que reste-t-il de l'art et de la vie quand les deux se confondent? C'est à travers ses photos que Minnie va pousser à son paroxysme sa réflexion sur la vie et le voyeurisme contemporain. Premier roman de la jeune Niña Weijers, *Les Conséquences* regorge de références à l'art contemporain et à ses dérives. Parfois proche de la satire, elle nous plonge dans une aventure à la fois métaphysique et philosophique aussi drôle que prenante. À lire!



Musique

Apparat - LP5

Après son périple à bord du supergroupe Moderat (Modeselektor / Apparat), Sascha Ring est enfin de retour après 6 ans d'absence grâce à son magnifique LP5. Figure de proue de la scène électro berlinoise, Sascha Ring, aka *Apparat*, nous livre un album cohérent, parfaitement produit et en continuité avec ses précédentes productions. Oscillant entre ballades pop orchestrales et techno mélancolique, la musique d'*Apparat* est d'une profondeur et d'une sensibilité rare. Tantôt ancrée dans des sonorités classiques, voire symphoniques, tantôt rythmée par des beats électro ingénieux, la musique y est précieusement mesurée, travaillée et cryptée tel un travail d'orfèvre. LP5 est un bijou musical à découvrir lentement et inlassablement.



Film

Bitter Flowers - Olivier Meys

Bitter Flowers, première réalisation de fiction du réalisateur belge Olivier Meys, retrace le parcours de Lina, jeune femme chinoise en quête d'une vie meilleure. Quittant la Chine pour Paris, laissant enfant et mari au pays, Lina tente le tout pour le tout afin de subvenir aux besoins de sa famille et de rembourser ses créanciers. Rapidement confrontée à une réalité économique déplorable, Lina va décider de se prostituer pour enfin gagner l'argent dont elle a besoin. Voyageant de la Chine à Paris, *Bitter Flowers* est un film poignant et sensible sur le parcours douloureux de femmes qui luttent pour survivre. Avec sa réalisation impeccable, une interprétation magnifique, une très belle esthétique, et son rythme parfait, *Bitter Flowers* est un film qui marque.



Outil pédagogique

Comprendre les conflits internationaux

Les conflits internationaux sont complexes et il est parfois difficile de les comprendre. Pourtant, en tant que citoyen-ne du monde, il est primordial de sensibiliser et d'offrir une analyse critique de ces enjeux internationaux aux plus jeunes. Cet outil pédagogique vise à fournir des clés de lecture pertinentes, accessibles à tou-te-s. Destiné principalement aux enseignant-e-s du secondaire mais également aux acteurs et actrices de l'enseignement, l'outil peut aussi convenir à toute personne désireuse d'analyser un conflit.

Plus d'infos: www.justicepaix.be/

Comprendre-les-conflits-internationaux-1590



Association

Transkids

TransKids Belgique est la première association belge francophone spécifiquement dédiée aux enfants trans de moins de 18 ans, et à leurs parents. L'association s'engage pour la reconnaissance et le respect des droits des enfants transgenres en Belgique francophone. Au-delà du soutien apporté aux jeunes trans et à leurs parents, les missions de l'asbl sont aussi bien préventives qu'informatives et se traduisent par l'organisation de rencontres et la sensibilisation du public à la question de la transidentité.

Plus d'infos: www.facebook.com/TransKidsBelgique

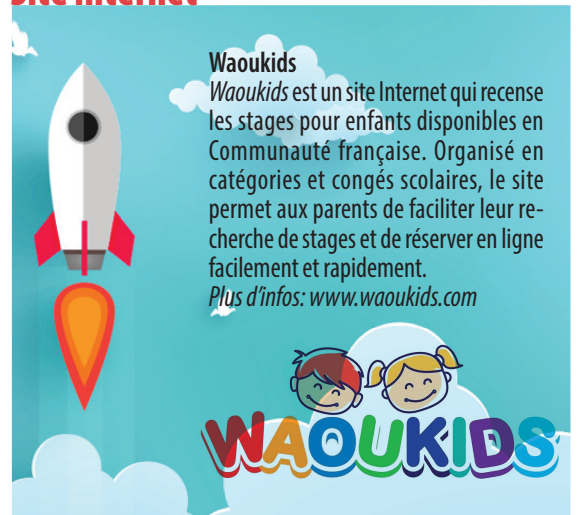


Site Internet

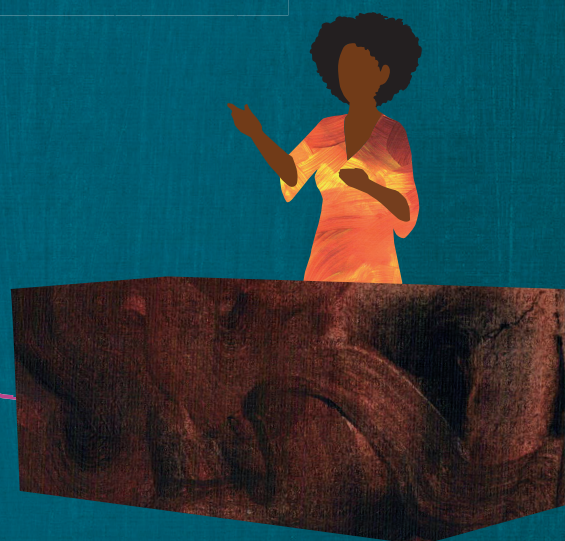
Waukids

Waukids est un site Internet qui recense les stages pour enfants disponibles en Communauté française. Organisé en catégories et congés scolaires, le site permet aux parents de faciliter leur recherche de stages et de réserver en ligne facilement et rapidement.

Plus d'infos: www.waukids.com



Contre le racisme, l'ONU recommande aux universités belges de se doter de chaires d'études africaines.



Un Pacte qui ne séduit toujours pas

La majorité PS-cdH est parvenue à faire passer l'allongement du tronc commun mais l'opposition ne suit pas. Le doute plane quant à l'avenir du Pacte après les élections du 26 mai.

La commission de l'Éducation au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vient d'adopter le projet de décret instaurant un tronc commun à tous les élèves de Wallonie et de Bruxelles. Sa mise en place débutera dans le maternel, dès la rentrée 2020, et s'étalera progressivement aux autres années pour atteindre la 3^e secondaire en 2028. Ce nouveau tronc commun modifie, comme son nom l'indique, la formation commune et l'allonge d'un an. L'objectif: mieux répondre aux enjeux du XXI^e siècle. Pour ce faire, la grille horaire des cours ainsi que leurs contenus ont été réécrits et actualisés.

Au Parlement, les député·e·s de la commission Éducation, sous pression, sont resté·e·s en action jusque tard dans la nuit du 24 avril. Après 18 heures de débat, elles/ils sont parvenu·e·s à faire passer ce projet de décret lié au Pacte et si cher à la majorité et à la ministre en charge, Marie-Martine Schyns (cdH): 8 voix pour (majorité PS-cdH), 3 contre du MR et une abstention de la députée Barbara Trachte. Selon elle, «dans la réforme du tronc commun, il y a les germes de son propre échec», comme elle l'explique sur le plateau de BX1 le 25 avril. Il aurait fallu supprimer le CEB afin qu'il ne soit plus une épreuve certifiante qui casse la continuité du tronc commun. Un seul examen devrait avoir lieu à 15 ans, comme le souhaitent les parents, les professeurs et les pédagogues, précise-t-elle. Dans les faits donc, le CEB reste un examen certificatif mais l'accès à la 1^{re} secondaire est modifié: les enfants de 6^e primaire qui ratent le CEB peuvent tout de même entrer en 1^{re} secondaire. En revanche, ils ne réussiront leur 1^{re} que s'ils réussissent le CEB. Le redoublement réapparaît donc entre la 1^{re} et la 2^e secondaire.

Le MR veut tout revoir

Les libéraux, eux, ont toujours été opposés à l'allongement du tronc commun. Le 23 avril dernier, lors du Conseil du MR, exclusivement consacré à l'enseignement, Charles Michel lui-même

nuance et dit «vouloir rouvrir le débat sur le contenu du tronc commun. Son allongement accroît le risque de décrochage scolaire de la part de ceux qui n'aspirent qu'à rejoindre l'enseignement technique¹». S'il venait à prendre les rennes en matière d'enseignement après les élections du 26 mai, le parti libéral entend revaloriser l'enseignement technique et professionnel et développer davantage l'enseignement en immersion entre la Wallonie et la Flandre. L'objectif serait de confier aux Régions un nouveau rôle en matière d'enseignement, celui de Pouvoir organisateur de toutes les écoles techniques et professionnelles, qui est supporté aujourd'hui soit par le réseau de la Fédération, soit par les communes et les Provinces. Le Pouvoir régulateur de l'enseignement technique et du professionnel resterait toutefois entre les mains de la Fédération Wallonie-Bruxelles selon les libéraux.

Du côté des contenus et des nouveautés instaurées dans le tronc commun, on pointe l'introduction de pratiques de différenciation devant permettre à chacun·e d'évoluer à son rythme, par l'accompagnement personnalisé et les évaluations formatives. Une première langue moderne devra être enseignée à partir de la 3^e primaire (2 heures/semaine en Wallonie et 3h à Bruxelles) et une deuxième langue dès la 2^e secondaire. Des disciplines artistiques et polytechniques seront aussi introduites dans les programmes, notamment le parcours culturel et artistique, proposition amendée par Ecolo et soutenue par la majorité.

Ce tronc commun constitue l'un des deux grands piliers du Pacte pour un Enseignement d'excellence, l'autre étant la réforme de la gouvernance des écoles, initiée il y a quelques mois.

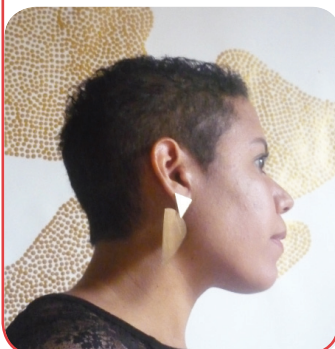
Vision managériale de l'école

En effet, les premiers décrets relatifs à la réforme de la gouvernance des écoles et permettant le lancement du Pacte ont déjà été votés au parlement. Les équipes pédagogiques au sein des établisse-



Coup de crayon sur l'actu

Agnès Lalau est artiste plasticienne et formatrice en citoyenneté. A travers la peinture et la gravure, son travail questionne la colonisation, le métissage et la représentation de la femme noire.





seignant-e-s portée par le ministre Marcourt (PS)? Quelle entente ou mésentente à venir entre partenaires? Quelle assurance pour que le Pacte demeure, alors qu'il n'est pas vraiment un pacte à la base, l'opposition n'ayant jamais été consultée lors de son élaboration... Le jeu politique pourrait bien entacher des mois voire des années de travail parlementaire, d'autant plus que le cdH descend à moins de 5 % dans les intentions de vote à Bruxelles, et qu'au Parlement wallon, la majorité cdH-MR est très fragilisée depuis le départ du MR de Patricia Potigny.

1. THIEFFRY Marie, «Le MR veut casser le décret inscription», 23 avril 2019.

ments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles commencent à en ressentir les effets. Quelques 900 écoles travaillent sur l'élaboration des plans de pilotage et de leurs objectifs. Concrètement, ce volet «bonne gouvernance» souhaite mettre en place dans chaque établissement, une meilleure adéquation entre ses besoins et ses objectifs pédagogiques. À la rentrée prochaine, ces écoles seront rejointes successivement par deux autres vagues d'établissements qui travailleront, à leur tour, à fédérer leurs équipes autour d'un contrat d'objectifs.

Toutefois, «l'excellence» fait un peu peur, principalement aux directions d'établissements, déjà noyées dans les démarches administratives. L'aspect bureaucratique, la politisation de ce système et finalement la crainte d'un plus grand contrôle sur les écoles reste fort présente au niveau du terrain. Du côté de l'opposition parlementaire, les contrats d'objectifs et leurs indicateurs inquiètent particulièrement le groupe Ecolo qui y voit clairement l'intrusion d'une gestion managériale dans l'école. Pour Barbara Trachte, «c'est clairement du langage de boîte privée et pas d'école. En dépit des bonnes intentions du Pacte, ces décrets vont générer de la bureaucratie et renforcer le marché scolaire. D'autant plus que la majorité passe à côté de certaines missions prioritaires de l'enseignement en faisant le choix de quantifier les objectifs que doivent se fixer les écoles en termes de réussite plutôt qu'en les soutenant pour changer les pratiques et aller vers plus d'autonomie et d'émancipation».

Miser sur les tout-petits

Rappelons que le gouvernement actuel, avec le soutien de l'opposition, a déjà renforcé l'encadrement en maternelle depuis la rentrée 2019, en engageant près de 1.000 professionnel-le-s (dont des puéricultrices-teurs, des psychomotricien-ne-s et des logopèdes) et en améliorant le statut des personnes APE et ACS.

Le 13 mars dernier, le ministre de l'Éducation a également fait passer un autre projet de décret qui concerne, en tous cas dans un premier temps, les plus petits. Ce projet vise à assurer une gratuité partielle et progressive de l'enseignement maternel en Fédération Wallonie-Bruxelles en faisant la clarté sur les frais facultatifs ou obligatoires. Le texte reste néanmoins incomplet car la question des temps de midi, dont on sait qu'ils pèsent lourd dans le portefeuille de nombreux parents, n'est pas prise en compte.

De son côté le gouvernement fédéral a avancé sur une proposition de loi qui touche aussi les maternelles. Il s'agit de l'abaissement de l'obligation scolaire de 6 à 5 ans partout en Belgique. Elle entrera en vigueur dès la rentrée 2020. Nombre d'associations y voient une occasion de donner une extension plus grande au droit à l'enseignement et poursuivre l'objectif de l'accès à l'enseignement pour toutes et tous dès le plus jeune âge.

Enjeux post-élections

Après les élections, qu'advient-il du Pacte, et des autres projets en cours comme la réforme de la formation initiale des en-

Aide aux devoirs par téléphone



Une proposition de résolution visant à créer un service d'aide aux devoirs et de soutien scolaire par téléphone et internet à destination des élèves de primaire et secondaire vient de passer au Parlement de la Communauté française. L'objectif est de «favoriser la réussite des élèves à l'école, en les aidant et les accompagnant, pour ceux qui le souhaitent, au moment des devoirs à la maison». Leur proposition s'appuie sur une expérience canadienne dénommée «Allô prof» qui offre gratuitement de l'aide aux devoirs et du soutien scolaire aux élèves en proposant 8 services différents: un numéro téléphonique, des textos, des forums de discussion, une bibliothèque virtuelle, des capsules vidéo, une zone de jeux, des exercices et des «trucs et conseils».

Dans les développements du texte, les autrices Françoise Bertieaux (MR), Latifa Gahouchi (PS) et Mathilde Vandorpe (cdH), défendent donc le maintien des devoirs à la maison tout en reconnaissant qu'ils sont stressants pour les familles et les enfants.

Et pourtant... un sondage canadien datant de 2015, relève que les devoirs à la maison représentent un problème quotidien pour 82 % des parents et qu'au moins 30 % des élèves ne les font pas. Camil Bouchard, homme politique et psychologue canadien, s'est penché sur la question des devoirs à la maison. «Contrairement à ce que l'on pourrait croire, plusieurs avis et études, le Conseil supérieur de l'Éducation en tête, arrivent à la conclusion que les devoirs à la maison n'améliorent pas les résultats scolaires».

Stratégie de lutte contre la pauvreté

Certaines mesures politiques récentes ont permis d'alléger le coût de l'école pour les familles, comme par exemple le projet-pilote de gratuité dans les cantines scolaires, le décret imposant la gratuité

scolaire en maternelle, ou le renforcement du système d'allocations d'études dans l'enseignement supérieur. Toutefois, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaite aller plus loin en mettant en place une stratégie globale et coordonnée de lutte contre la pauvreté

Un plan quinquennal sera effectué en concertation avec le «Conseil de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités», une instance de réflexion composée de personnes issues des universités francophones, du Délégué général aux droits de l'enfant, de représentant-e-s des CPAS de Wallonie et de Bruxelles, de la Fondation Roi Baudouin et de l'ONE, et de membres des administrations. Le décret prévoit la reconnaissance et le financement, pour une durée de 5 ans, d'au maximum deux centres ressources généralistes «relatifs à la lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales» et d'un centre spécialisé «Experts du vécu». Un budget annuel de 1.782.000 euros est prévu pour la mise œuvre du projet de décret. Il sera principalement consacré au soutien des centres de ressources et des projets associatifs.

Allocations familiales à Bruxelles



Depuis le 1^{er} janvier 2019, les allocations familiales sont une compétence régionale. Le basculement généralisé pour tout le monde se fera au 1^{er} janvier 2020. L'allocation de base à Bruxelles sera de 150 euros soit 5 euros de moins qu'en Wallonie et 10 de moins qu'en Flandre, mais il existe des correctifs sociaux et liés à l'âge de l'enfant en fonction des revenus des familles. Quelques bémols sont notamment pointés par la Ligue des Familles: «avec ce modèle très complexe et difficilement compréhensible, les familles bruxelloises les plus pauvres (moins de 31.000 euros/an) avec un enfant, percevront moins que les familles wallonnes

(190 euros contre 210 euros/mois). Plus de 40 % des familles bruxelloises comptent pourtant un seul enfant». La Ligue des Familles regrette encore le maintien d'une politique nataliste (supplément social en fonction du nombre de progénitures), la division par deux de la prime de naissance à partir du 2^e enfant et la baisse de l'allocation d'orphelin. Le vote de la réforme au Parlement bruxellois le 5 avril dernier, s'est soldé comme suit: la majorité PS-DéFI-cdH/Open Vld-Sp.a-CD&V a voté pour et l'opposition MR, Ecolo-Groen, PTB, N-VA, Vlaamns Belang s'est abstenue.

Plus d'égalité dans l'espace public

Le Comité d'Avis pour l'égalité entre les femmes et les hommes, présidé par la députée bruxelloise Ecolo Magali Plovie¹, travaille depuis plusieurs mois sur la question de l'égalité au sein de l'espace public. C'est ensemble qu'Ecolo, PS, MR, Défi, cdH, sp.a et Groen ont présenté des recommandations et propositions en ce sens. En partenariat avec le secteur associatif, les différentes formations politiques, issues tant de la majorité que de l'opposition, souhaitent aboutir à un résultat ambitieux, qui pourra perdurer après le scrutin du 26 mai grâce à son caractère collectif et pluriel. Elles ont présenté leurs recommandations aux différentes institutions de notre pays, mais aussi à la Commission européenne. Parmi les 44 propositions adoptées par le Comité d'Avis pour améliorer la place des femmes au sein de l'espace public, se trouvent notamment: l'intégration des indicateurs de genres dans les études d'incidence portant sur les projets de réaménagement du territoire, la tenue de statistiques genrées relatives au cas de harcèlement dans les registres de police, l'amélioration de l'accueil et le suivi des victimes, ou encore la rédaction d'un code d'éthique publicitaire afin d'empêcher la diffusion, dans l'espace public, de publicités jugées sexistes.

1. Les autres membres du Comité sont:

Simone Susskind, députée bruxelloise PS;
Viviane Teitelbaum, députée bruxelloise MR;
Fatoumata Sidibé, députée bruxelloise Défi;
Joëlle Milquet, députée bruxelloise cdH;
Fouad Ahidar, député bruxellois sp.a et vice-président du Parlement bruxellois; Bruno De Lille, député bruxellois Groen.

Dossier réalisé par Marie Versele et Maud Baccichet, secteur communication (Introduction - Marie Versele)

Pour une école plurielle

L'école n'a jamais été aussi clivante en Belgique francophone. Les enfants qui ne correspondent pas, ou pas assez rapidement, aux modèles et aux exigences de réussite sont mis de côté, exclus d'un enseignement qui normalise plus que jamais. En 2017, 37 402 élèves étaient scolarisés dans l'enseignement spécialisé, soit une croissance de 21% de cette population depuis 2004. Ces chiffres interpellent quand on sait que l'enseignement spécialisé accueille en majorité des enfants issus des classes défavorisées. L'enseignement spécialisé a ses missions propres, il ne peut devenir la «poubelle» d'un enseignement ordinaire qui se débarrasse de certains élèves considérés comme peu performants.

Les acteurs et actrices de terrain tirent la sonnette d'alarme. Les politiques s'arrachent les cheveux! On regarde ailleurs ce qui se fait... Face à ce constat de relégation de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé, quelles solutions envisager?

À la Ligue de l'Enseignement, nous militons pour une acceptation de l'altérité et pour une prise en charge de tous les élèves, quel que soit leur handicap, afin de leurs offrir la possibilité d'évoluer sereinement dans notre société. Ainsi, à travers ce dossier, nous souhaitons valoriser l'inclusion comme système scolaire juste et équitable. Rappelons que, selon l'ONU (2016), «l'inclusion relève d'un processus de transformation systémique qui concrétise le changement des contenus, méthodes d'enseignement, approches, structures et stratégies en éducation afin de dépasser les barrières avec la vision de fournir à tous les élèves / étudiants des expériences d'apprentissage équitables de participation et un environnement qui correspond au mieux à leurs exigences et préférences».

Dans un premier temps, nous établirons un état des lieux du phénomène de ségrégation du système scolaire belge de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé.

Dans un deuxième temps, nous explorerons les concepts d'intégration et d'inclusion.

Ensuite, nous nous rendrons sur le terrain dans l'école communale maternelle n°17 de Schaerbeek pour constater les difficultés organisationnelles relatives à l'inclusion, telles que vécues et relatées par une enseignante engagée et sa directrice.

Enfin, nous nous pencherons sur les solutions proposées par le Pacte pour un Enseignement d'excellence en matière d'inclusion scolaire.

Dans le cadre d'une école inclusive, les enseignant-e-s et les directions doivent pouvoir envisager les élèves comme une opportunité pour enrichir leur pédagogie. Il s'agit donc d'aborder différemment l'enseignement, de le dépoussiérer durablement, pour enfin, se diriger vers une école de la réussite pour toutes et tous.



Marie Versele, secteur communication

Une école qui sépare

L'enseignement organisé en Belgique francophone a un train de retard en ce qui concerne l'inclusion des enfants en situation de handicap dans l'enseignement ordinaire. C'est le Comité aux droits des Nations Unies qui le dit¹: les enfants sont, plus que jamais, les victimes de leur handicap et des inégalités socio-économiques.

L'école inclusive pour toutes et tous est un droit, et non une faveur, comme le stipule la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées, ratifiée par la Belgique en 2009. Chaque enfant, handicapé ou non, doit pouvoir, «sur base de l'égalité avec les autres, avoir accès, dans les communautés où il/elle vit, à un enseignement primaire inclusif, de qualité et gratuit, et à l'enseignement secondaire»². Pourtant, trop d'enfants handicapés ou porteurs d'un trouble de l'apprentissage sont scolarisés dans l'enseignement spécialisé.

L'école et la ségrégation

Les tests PISA³, les indicateurs de l'enseignement ou encore de nombreuses études, indiquent que notre système scolaire est particulièrement et profondément inéquitable. Sa caractéristique majeure est de séparer les élèves en fonction de leur profil socio-économique et/ou socio-cognitif, via le redoublement, la relégation vers l'enseignement qualifiant ou l'orientation vers l'enseignement spécialisé; phénomène sur lequel nous nous attarderons plus longuement ici.

Une relégation accrue vers le spécialisé

Une analyse des résultats des indicateurs de

l'enseignement nous permet de constater une augmentation manifeste de la population d'enfants fréquentant l'enseignement spécialisé.

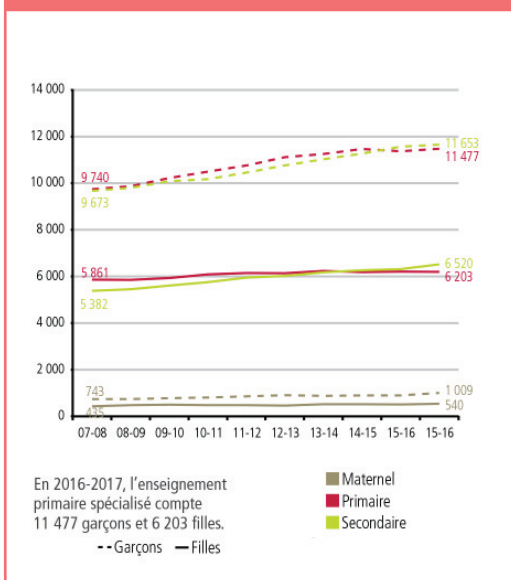
En effet, la part que représente l'enseignement spécialisé dans chacun des niveaux de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles ne cesse de croître depuis dix ans. Pour l'année 2017, 37 402 élèves étaient scolarisés dans l'enseignement spécialisé, tous niveaux d'enseignement confondus. Soit une croissance de plus de 21% de cette population depuis 2004 (qui comptait 30 777 élèves dans le spécialisé). En dix ans, le nombre d'élèves a augmenté dans tous les niveaux du spécialisé: en maternel (+31 %), en primaire (+13 %) et en secondaire (+21 %) (voir tableaux ci-dessous)⁴. Une croissance exceptionnelle qui met en lumière les dérives et effets pervers du système scolaire belge.

L'impact de l'indice socio-économique et du sexe

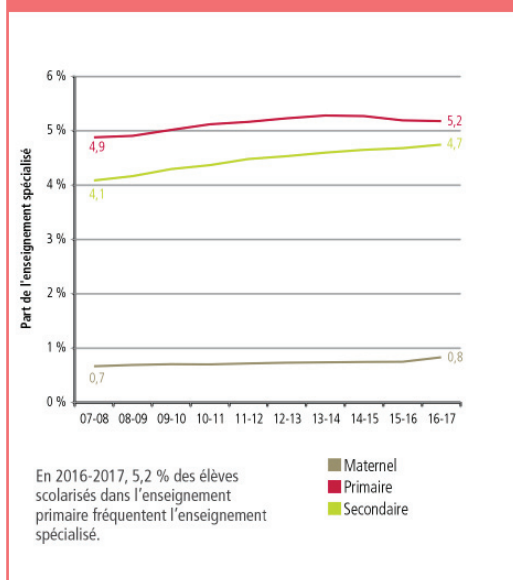
Deux facteurs sont éclairants pour expliquer le phénomène: les origines des élèves et leur sexe.

On constate que les phénomènes de séparation tels que le redoublement ou l'orientation vers l'enseignement spécialisé frappent davantage les jeunes qui appartiennent à une classe

6.1 Évolution des effectifs de l'enseignement spécialisé par niveau d'enseignement et par sexe de 2007-2008 à 2016-2017



6.3 Évolution de la part de l'enseignement spécialisé selon les différents niveaux d'enseignement de 2007-2008 à 2016-2017





«À 15 ans, près de 8% des élèves qui appartiennent à l'indice socioéconomique le plus faible sont orientés vers le spécialisé contre seulement 2,2% des élèves de 15 ans faisant partie de la population à l'indice socio-économique le plus favorisé.»

à l'indice sociologique bas. À 15 ans, près de 8% des élèves qui appartiennent à l'indice socioéconomique le plus faible sont orientés vers le spécialisé contre seulement 2,2% des élèves de 15 ans faisant partie de la population à l'indice socio-économique le plus favorisé.

En outre, une large partie de la population d'élèves fréquentant l'enseignement spécialisé est masculine. Le nombre de garçons est systématiquement supérieur à celui des filles qui ne représentent qu'un tiers des effectifs de l'enseignement spécialisé.⁵

Les chiffres énoncés mettent donc clairement en évidence le biais socio-économique des enfants scolarisés dans l'enseignement spécialisé. Par ailleurs, le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé ne cesse d'augmenter. Pour autant, on peut se demander si les jeunes sont plus enclins à présenter des troubles de l'apprentissage? Rien n'est moins sûr. En effet, on constate que certains enfants scolarisés dans le spécialisé ne souffrent d'aucun trouble de l'apprentissage ou d'un handicap avéré. Le seul «handicap» de ces enfants étant le milieu social dans lequel ils évoluent. Ils se retrouvent alors scolarisés dans le spécialisé par décrochage scolaire et/ou par une certaine forme de démission de l'enseignement ordinaire.

Difficultés d'apprentissage VS troubles de l'apprentissage

Afin d'éviter la confusion maladroite entre décrochage scolaire et handicap,

il est fondamental de faire la distinction entre difficultés d'apprentissage et troubles de l'apprentissage. En effet, les difficultés d'apprentissage peuvent concerner tout enfant au cours de son cursus scolaire. Elles peuvent être palliées grâce à un soutien scolaire, une remédiation et un suivi adapté.

Les troubles de l'apprentissage en revanche, nécessitent un suivi assuré par des professionnel·le·s de la santé. On parle alors d'enfants DYS, TDA/H (troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité) et/ou handicapés. Des professionnel·le·s de la santé pratiqueront une rééducation qui permettra aux enfants d'acquérir d'autres méthodes d'apprentissage afin d'évoluer sereinement dans leur parcours. La prise en charge de ces troubles peut être assurée notamment par des aménagements raisonnables mis en place au sein des écoles.

Une surreprésentation du type 8

On constate, par ailleurs, une surreprésentation du type 8 (troubles de l'apprentissage) et du type 1 (retard mental léger) au sein de l'enseignement spécialisé. En 2016/2017, les enseignements de types 8 et 1 accueilleraient respectivement 40 % et 24 % des élèves de l'enseignement primaire spécialisé. Dans le secondaire spécialisé, le type 8 n'est pas organisé. La majorité des élèves du type 8, 46% d'entre eux, rejoignent alors le type 1. Ensemble, type 1 et 8 (intégré) rassemblent 50 % des élèves, soit 9 116 élèves⁶. Cet état de fait laisse à

penser que les enseignements spécialisés de type 8 et 1 deviennent les instruments de relégation de l'enseignement ordinaire.

Une relégation infernale

Les phénomènes de séparation et de ségrégation des élèves observés dans notre système scolaire sont complexes et, à certains égards, liés entre eux.

En effet, les mesures adoptées au niveau de l'enseignement ordinaire ont des effets sur l'enseignement spécialisé et inversement. Prenons l'exemple de l'orientation (phénomène de séparation): si l'enseignement ordinaire oriente massivement ses élèves vers l'enseignement spécialisé, on constatera un engorgement de plus en plus massif de cet enseignement.

Il s'agit donc d'un système à revoir dans sa globalité, on ne peut, en effet, s'attaquer à un mécanisme de séparation sans aborder l'ensemble du système. Rappelons, par ailleurs, que l'enseignement spécialisé a ses missions propres et qu'il ne peut, et ne doit, devenir la voie de garage de l'enseignement ordinaire. Sans compter que les effets de cette relégation dans l'enseignement spécialisé seront particulièrement désarmants pour des enfants qui n'ont pas de troubles de l'apprentissage ou de handicap avéré.

1. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a tenu sa 80^{ème} session les 24 et 25 janvier dernier à Genève. Dans ses 55 recommandations adressées à la Belgique, il réclame, notamment, la fin de la détention des enfants migrants, l'inclusion des enfants en situation de handicap dans l'enseignement général et la gratuité effective de l'école.
2. Article 24 de la Convention des Nations Unies relative aux Droits des personnes handicapées. www.aviq.be/handicap/pdf/AWIPH/handicap_Belgique/conventionONU/Convention_ONU.pdf
3. Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves.
4. Les indicateurs de l'enseignement 2018, Publics de l'enseignement spécialisé: effectifs et âges p.22.
5. Idem.
6. Dans l'enseignement secondaire spécialisé, la forme 3 (troubles du comportement ou de la personnalité) accueille deux tiers des élèves.



L'inclusion dans les textes internationaux

Le modèle de l'inclusion scolaire fait de plus en plus parler de lui au niveau international. Cependant, ce concept varie fortement d'un pays à l'autre. Entre l'inclusion partielle et une politique d'inclusion totale en milieu ordinaire, il est parfois difficile de tenir un discours cohérent et pérenne. Divers textes ont pourtant ancré l'inclusion comme droit fondamental de l'enfant:

- **La déclaration de Salamanque:** Elle est le fruit de la Conférence mondiale sur l'éducation et les besoins éducatifs spéciaux, organisée par l'UNESCO et le gouvernement espagnol en 1994. Suivant la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, cette dernière réaffirme le droit de toute personne à l'éducation. Chaque pays est tenu de respecter ce droit et de tout mettre en œuvre pour sa concrétisation. La Déclaration formule également la volonté d'une école inclusive accueillant tous les élèves et, par conséquent, les enfants ayant des «*besoins éducatifs particuliers*».
- **La convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées:** Adopté en 2006, ce traité international préconise l'éducation inclusive et stipule que «*les États Parties veillent à ce que les personnes handicapées ne soient pas exclues, sur le fondement de leur handicap, du système d'enseignement général et à ce que les enfants handicapés ne soient pas exclus, sur le fondement de leur handicap, de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire ou de l'enseignement secondaire*» (article 24 de la Convention).
- **Le décret du 12 décembre 2008 et la lutte contre les discriminations:** Ce texte relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination et qui s'applique à l'enseignement considère que le refus d'aménagements raisonnables est une discrimination. De surcroît, le texte définit les aménagements raisonnables comme des mesures appropriées à prendre en fonction des besoins des enfants et ce, dans un cadre concret. Ces mesures doivent être mises en place pour permettre à une personne handicapée d'accéder, de participer et de progresser dans le domaine de l'enseignement.
- **Le décret missions:** Le décret missions de 1997 a permis de redéfinir les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et secondaire et de mettre en place des structures leur permettant de les atteindre. Le décret permet de réaffirmer qu'en aucun cas, un refus d'inscrire un élève ne peut se faire sur base de son handicap ou de ses besoins spécifiques. Par ailleurs, l'article 67 de ce texte prévoit que le projet d'établissement est élaboré en tenant compte des besoins des élèves inscrits dans l'établissement et en définissant les actions prioritaires mises en œuvre pour favoriser l'intégration des élèves issus de l'enseignement spécialisé.

Intégration versus inclusion: deux approches très différentes!

La logique intégrative actuelle discrimine les élèves, met en difficulté les parents et épuise les enseignant-e-s. Avec une inclusion pensée et organisée, tou-t-e-s les membres de la communauté éducative, incluant les élèves et les parents, auront un rôle essentiel à jouer.

Dès 1970, année de création de l'enseignement spécialisé comme structure autonome, le législateur avait prévu que certains élèves ne pourraient voir leurs besoins éducatifs complètement rencontrés dans cette seule structure et avait prévu pour eux, une possibilité de les intégrer dans l'enseignement ordinaire, à temps partiel ou complet, avec un soutien venant de la structure spécialisée. Jusqu'en 2009, cette disposition a été relativement peu utilisée (moins de 200 élèves) et a bénéficié essentiellement à des élèves présentant une déficience sensorielle (cécité, surdité) et à des élèves présentant une déficience motrice ou neuro-motrice.

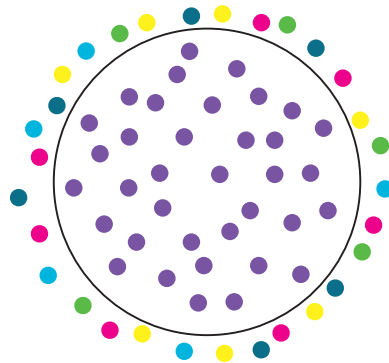
En 2009, la Belgique ratifie la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et les Communautés s'engagent à développer à terme un enseignement inclusif. Cette année-là, le législateur lève une série d'obstacles à la collaboration entre enseignement spécialisé et enseignement ordinaire et autorise l'intégration de tout élève relevant de l'enseignement spécialisé dans une classe d'enseignement ordinaire. Ainsi, les élèves vont pouvoir être comptabilisés dans les deux structures selon diverses modalités administratives. Cette disposition permet aujourd'hui à 5 300 élèves, dits à besoins spécifiques des trois niveaux d'enseignement, de fréquenter l'enseignement ordinaire avec un soutien d'un personnel de l'école spécialisée.

Fin 2017, la Fédération Wallonie-Bruxelles vote

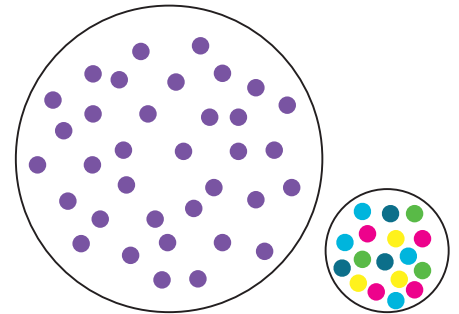
un *Décret relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques*. Ce Décret consacre le droit, pour tout élève, d'être accueilli en enseignement ordinaire tout en bénéficiant d'aménagements raisonnables matériels, organisationnels ou pédagogiques appropriés. Ce Décret, souvent appelé «décret aménagements raisonnables» ne fait que répondre aux obligations contenues dans la Convention des Nations-Unies... tout en maintenant une confusion entre intégration et inclusion.

Le problème du cas par cas

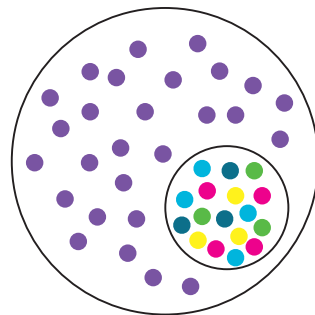
L'approche qui prévaut à tous les niveaux d'enseignement – maternel, primaire, secondaire, supérieur et enseignement de promotion sociale – est celle de la reconnaissance d'un trouble, d'un déficit, d'une situation de handicap via un diagnostic établi par une équipe pluridisciplinaire. C'est cette reconnaissance qui ouvre le droit à des aménagements pour l'élève qui acquiert le statut «d'élève à besoins spécifiques».¹ Cette vision consacre une approche en termes de déficit et pourrait avoir pour conséquence, notamment, de conduire l'enseignant-e titulaire d'une classe d'enseignement ordinaire, à se penser incompetent car non spécialisé pour s'occuper de ces «cas» particuliers. Cependant, contraintes d'accueillir ces élèves à besoins spécifiques, sous peine d'être considérées comme discriminantes et contrevenir



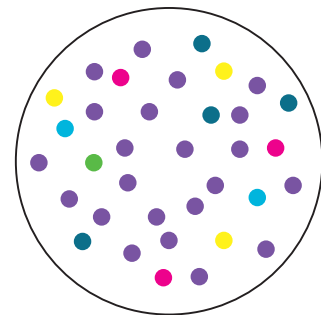
Exclusion



Ségrégation



Intégration

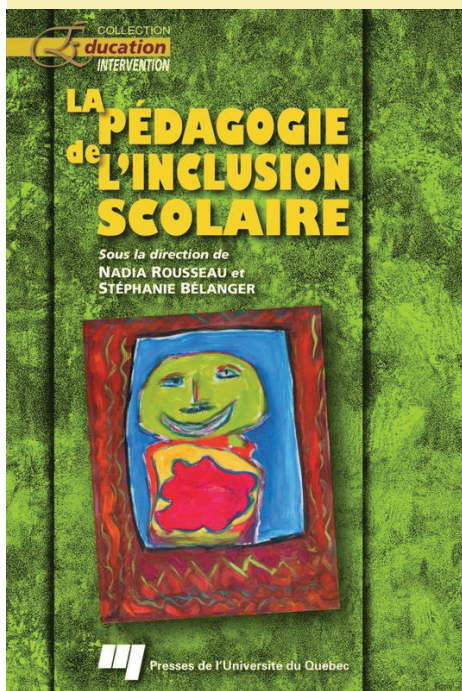


Inclusion

Schéma représentant la différence entre «exclusion», «ségrégation», «inclusion» et «intégration».

«La pédagogie de l'inclusion scolaire» par Nadia Rousseau, Presses de l'Université du Québec, 2015.

Accueillir tous les enfants dans la classe ordinaire, considérer avant tout ce qui les rassemble plutôt que ce qui les distingue... voilà ce que met de l'avant cet ouvrage. Visant à contribuer à l'émergence d'une pratique pédagogique inclusive responsable, l'ouvrage nous permet aussi d'envisager les aménagements organisationnels et pédagogiques nécessaires à l'inclusion.



ainsi à la loi anti-discriminations, les écoles tentent de faire face en réclamant des ressources spécialisées et en imaginant des stratégies particulières pour l'élève concerné.

Certes, on peut voir dans cette approche une volonté de répondre au mieux aux besoins éducatifs de l'élève en situation de handicap. Cette approche ouvre à une collaboration avec des intervenant-e-s extérieur-e-s à la classe, à l'école. Elle crée potentiellement des opportunités pour vivre en classe divers aspects liés aux différences entre élèves.

Pendant, cette logique intégrative concerne aujourd'hui essentiellement des élèves (plus de 6 enfants sur dix) ayant des «troubles spécifiques d'apprentissage» (TSA) ou plus communément appelés des «élèves avec dys» faisant référence aux troubles tels que la dyslexie, la dyscalculie, la dyspraxie, les troubles de l'attention...

Ainsi, par exemple, les élèves présentant une déficience intellectuelle sont encore très peu concernés. Dans le Décret de 2009, il est d'ailleurs précisé que «les aménagements

d'ordre pédagogique ne remettent pas en cause les objectifs d'apprentissage définis par les référents interréseaux de compétences». Il devient dès lors difficile d'envisager des parcours différenciés pour des élèves ne pouvant répondre à temps et heure aux exigences de performance de ces référentiels.

La vision médicalisée et/ou psychologisante du handicap conduit à confondre la personne avec sa déficience, la déficience avec ses besoins, ses besoins avec des interventions spécialisées en tout genre comme autant de «solutions».

Et surtout la logique intégrative, adoptant une approche au cas par cas, conduit peu à peu les enseignant-e-s à un épuisement.

Se centrer sur les compétences de chacun-e

Quelques équipes éducatives, dans des écoles à pédagogie active mais aussi dans des écoles à pédagogie plus classique, l'ont compris et recherchent aujourd'hui de nouvelles formes d'organisation et de mise en place d'un projet pédagogique plus ouvert

sur la diversité. Si ces écoles ne peuvent pas encore se qualifier d'écoles inclusives, elles en prennent tout doucement le chemin.

Dans l'approche inclusive, il ne s'agit plus d'être centré sur un élève en particulier mais sur les besoins de l'ensemble des élèves de la classe ainsi que sur les besoins tant des professionnel-le-s que des parents. Il ne s'agit plus de se concentrer sur les déficits, les «manques» de l'élève mais bien sur ses compétences (ce qu'il est capable de faire) et de s'interroger sur les facteurs qui vont permettre les apprentissages chez tous les élèves. Il s'agit de se demander ce qui, dans un environnement donné, doit être adapté au bénéfice de tous et toutes (tel aménagement matériel, telle approche pédagogique sont pensés de telle manière à répondre aux besoins de chacun-e). Une conception universelle des apprentissages, basée sur les connaissances acquises par les neurosciences (comment notre cerveau fonctionne, comment un élève apprend), conduit à mettre en place les approches pédagogiques.

Le concept d'inclusion dans le domaine de l'éducation a comme principale référence la *Déclaration Mondiale d'Éducation pour Tous* en 1990. L'inclusion a été évoquée pour la première fois lors d'une conférence de l'Unesco à Salamanque en 1994. Ce n'est plus à l'individu à s'adapter tant bien que mal aux normes et standards de l'enseignement mais c'est au système classe et école à se construire de telle manière à pouvoir composer avec toute différence individuelle. Il s'agit donc d'un point de vue radicalement opposé à l'approche intégrative. L'enfant n'est plus stigmatisé. Les difficultés qu'il rencontre dans ses apprentissages rejoignent les difficultés que d'autres élèves non étiquetés «déficients» peuvent aussi rencontrer à des niveaux et des intensités divers. De plus, les difficultés des enfants font écho aux difficultés de l'enseignant-e à mettre en place des stratégies adéquates. L'adoption d'une vision centrée sur une série de questions posées dans l'environnement social de l'élève est indispensable.

Ainsi, plutôt que de présenter une matière uniquement sous la forme d'un exposé oral, on va également proposer d'autres modes (texte, dessin, image, vidéo...), clarifier le vocabulaire utilisé et illustrer les contenus; plutôt que d'obliger un élève à répondre uniquement par écrit lors d'une évaluation, on va permettre d'autres moyens d'expression (oral, dessin, recours à des technologies...) et on va le soutenir dans la planification de

Approche intégrative	Approche inclusive
Un élève en particulier est objet de préoccupation et on envisage la possibilité d'une intégration en milieu ordinaire	On s'intéresse à tous les élèves, on est centré sur la classe et on affirme le droit de tous à une éducation de qualité en milieu ordinaire
On est axé sur les déficits et les problèmes d'une élève	On est axé sur les compétences de chacun, dans le respect de la diversité
On évalue, on fait un diagnostic, on fait des prescriptions, on stigmatise un élève	On est axé à la fois sur les facteurs favorisant l'apprentissage chez tous les élèves et sur les stratégies mises en place par les enseignants
On met en place des aménagements raisonnables pour l'élève y ayant droit	On pense à des adaptations bénéficiant à tous les élèves, sans stigmatisation et en respectant le principe d'équité
On fait appel à des soutiens spécialisés et à de la remédiation pour résoudre les problèmes	On réfléchit ensemble et on résout les problèmes en collaboration en faisant appel si nécessaire à des ressources externes
On négocie l'accueil de l'élève à besoins spécifiques et, le cas échéant, on réoriente l'élève	On cherche d'abord des solutions au sein de la communauté scolaire, on cherche à lever les obstacles et on met en place des dispositifs préventifs
Modèle défectorologique intégrateur	Modèle interactionniste ou écologique

ses activités et la gestion des ressources à sa disposition; plutôt que de placer dans des contraintes de temps et de performances standardisées, on va favoriser le choix et la responsabilité individuelle, clarifier les objectifs à atteindre, maintenir l'intérêt et la motivation de l'apprenant-e.

Utopique tout cela? Non, plus aujourd'hui car de nombreux exemples existent de par le monde et en Belgique aussi. Cela suppose un réel travail de réflexion, d'organisation, de préparation et de résolution de situations problématiques. Cela suppose de prévenir des difficultés plutôt que d'attendre qu'elles se présentent. Ce travail doit être le fait non seulement des professionnel-le-s mais aussi de tout-e-s les membres de la communauté éducative, incluant les élèves eux-mêmes et les parents.

1. Ce terme de "besoin spécifique" n'a aucun fondement scientifique. Le simple bon sens nous indique d'ailleurs que n'importe qui peut avoir des besoins spécifiques à un moment ou l'autre dans sa vie. Le Décret de 2017 fait un lien direct entre ce besoin spécifique et le trouble ou situation de handicap.

Le Centre d'Étude et de Formation pour l'Éducation Spécialisée et Inclusive - CEFES-In/ULB- (1981) a pour mission l'aide et le soutien de la personne en situation de handicap et de sa famille. Il a pour objectif principal le développement de liens entre les pratiques de terrain et le monde de la recherche scientifique. Cinq grands domaines d'activités sont poursuivis: la recherche appliquée et les expertises, la formation continue des professionnel-le-s, la consultation clinique et le suivi d'enfants en intégration scolaire, le suivi d'étudiant-e-s à besoins spécifiques dans l'enseignement supérieur et la documentation. Au fil des années, le centre s'est de plus en plus spécialisé dans le développement de l'éducation inclusive et les principes universels de l'apprentissage. Le Centre s'est inscrit dans plusieurs projets européens et a rejoint des réseaux internationaux en matière d'éducation inclusive.

Pour plus d'informations: www.cefes.be



L'inclusion en mode «débrouille»

Nous nous sommes rendues dans une école maternelle de l'enseignement ordinaire de la commune de Schaerbeek qui accueille des enfants à besoins spécifiques. Sa directrice Véronique Herssens et Isabelle Muller, institutrice, nous parlent de leurs victoires et aussi de leurs difficultés quotidiennes.

À l'école maternelle n°17, aucun enfant à besoin spécifique venant du spécialisé n'est en intégration, mais, plusieurs élèves présentant des difficultés d'apprentissages évoluent tout de même dans l'école.

«On pourrait accueillir des enfants en intégration à terme, mais on a déjà tellement d'enfants en difficultés qui viennent et dont on ne découvre les problèmes qu'après quelques semaines de classe que pour le moment, ce n'est pas envisageable. Ajouter d'autres enfants en intégration me semble une prise de risque énorme vu la charge de travail et le moral de l'équipe. On fait pour le mieux avec les enfants qu'on accueille, ce n'est déjà pas si simple».

Il faut dire que durant l'année dernière, les deux femmes ont bataillé pour trouver des aides, des formations, pour se sentir soutenues, écoutées et outillées correctement. Isabelle Muller est institutrice et accueille dans sa classe, un enfant à comportements autistiques. Pour elle, c'est surtout le manque de moyens et de formation qui posent problème. *«Nous ne sommes absolument pas formées pour accompagner des enfants à besoins spécifiques. Pour ma part, j'ai essayé de m'organiser au mieux et de m'informer de mon côté».*

Pour la directrice de l'école, Véronique Herssens, c'est vraiment la débrouille quotidienne. *«On fonctionne par tâtonnements, au fur et à mesure. C'est vrai qu'Isabelle a pu se former quelques heures. D'autres enseignantes le voudraient aussi. On bricole et tout le monde s'y met comme il peut. Mais dans les faits, il y a peu de moyens disponibles».* Véronique Herssens a pu obtenir récemment une puéricultrice supplémentaire à $\frac{3}{4}$ temps et des stagiaires de temps à autre.

Des parents partenaires

Avec le Pacte pour un Enseignement d'excellence et les mesures relatives à l'inclusion qui s'annoncent, ainsi que les plans de pilotage, la directrice ne peut cacher ses craintes. *«Nous sommes déjà totalement dépassées par les tâches administratives et là, on va nous en demander encore davantage sans moyens supplémentaires. Avec tout ce qu'on a déjà à gérer avec la commune et autres, plus la gestion d'une école, à un moment ce n'est juste plus possible. J'ai souvent l'impression qu'on oublie que nous sommes aussi des êtres humains».*

Dans cette école au public mixte, culturellement riche mais au milieu socioéconomique moyen, on passe beaucoup de temps à rencontrer les parents et à essayer d'en faire de vrais partenaires. *«On discute avec eux et on essaie de mettre des choses en place pour bien fonctionner ensemble. Mais on n'est pas spécialiste, alors des fois, on ne parvient pas à se faire comprendre et les parents se braquent. Ils n'ont pas forcément le bagage non plus pour comprendre que leur enfant est différent».*, conclut la directrice.

Un enjeu important se joue pourtant dans l'établissement d'un diagnostic de l'enfant puisqu'il revient uniquement aux parents d'en faire la demande et la démarche. *«On essaie de les sensibiliser. Encore faut-il qu'il y ait du côté des parents, une certaine maîtrise des codes et de la langue. Certains parents sont parfois dans le déni et refusent d'entendre notre inquiétude et nos soupçons quant à l'état de santé de leur enfant».*

Formée par soi-même

L'année dernière, Isabelle a donc finalement pu se former durant deux jours. Sans ce soutien, dit-



Véronique Herssens, directrice de l'école 17 de Schaerbeek et Isabelle Muller, institutrice.

elle, elle n'y serait jamais arrivée. *«Cela m'a beaucoup aidée. J'ai pu tester différents outils adaptés aux besoins spécifiques du petit garçon autiste de ma classe. On a développé en classe, un langage spécial visuel pour lui. Il a un planning d'activités à part, qu'il consulte régulièrement. Il est de plus en plus capable et à l'aise dans le travail en autonomie. Le langage des signes fonctionne très bien et pour les autres élèves de la classe qui ne maîtrisent pas très bien le français, cela porte ses fruits aussi. Les pictogrammes leur parlent à eux aussi et ils apprennent plus vite les mots représentés par des dessins».*

Des enfants volontaires

Isabelle croit de plus en plus en l'inclusion parce que ses élèves lui montrent que c'est possible. Leur attitude face à un enfant à besoin spécifique lui indique que l'espoir n'est pas vain. *«C'est extraordinaire de voir leur degré de tolérance et d'empathie par rapport à ces enfants différents mais pas uniquement. Mes élèves sont particulièrement ouverts les uns aux autres et avec tout le monde. Quelqu'un n'arrive pas à fermer sa veste, il y a un autre enfant qui vient directement l'aider. Quand je suis occupée à une tâche, ils prennent le relais et aide leur camarade dans le besoin».*

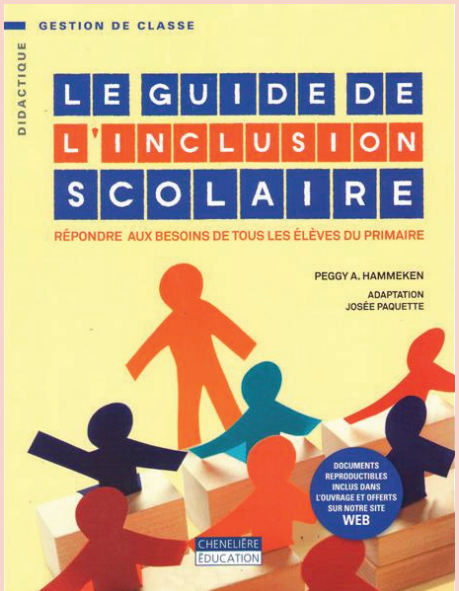
L'investissement en temps et en formation ont été bénéfiques et les améliorations dans son travail avec les enfants sont clairement

constatées et reconnues. Mais en fin d'année dernière, elle a fait un burn-out. Cette année, Isabelle est à 4/5^e temps mais elle essaie de sensibiliser encore les collègues et les parents à l'inclusion et à ses bienfaits sur tous les enfants. *«J'ai l'impression que ce n'est pas les enfants qu'il faut convaincre parce qu'eux s'adaptent et s'enrichissent au contact des autres. Ils se rendent compte de cette différence et la respecte. Les adultes ont bien plus de mal».* À noter qu'à la fin de ce mois d'avril, Isabelle et une autre collègue enseignante ont prévu de présenter au reste de l'équipe pédagogique, les enjeux liés à l'inclusion.

Pour conclure, d'après Isabelle: *«il faut absolument revoir la formation de base et il faut que les personnes qui nous accompagnent, puéricultrices/éducateurs... soient formés aussi. Selon moi, il faudrait être deux référents par classe. Pour gérer 25 élèves, ce n'est vraiment pas si déraisonnable. Là, pour le moment c'est la débrouille».*

«Le guide de l'inclusion scolaire. Répondre aux besoins de tous les élèves du primaire», par Peggy A. Hammeken, Chenelière Éducation, 2013.

Cet ouvrage permet de présenter la démarche collaborative de l'inclusion scolaire et vise à faciliter sa mise en œuvre au sein d'une équipe-école. Pour ce faire, il répond aux questions les plus courantes des divers intervenant-e-s qui soutiennent, dans une classe ordinaire, les élèves ayant des besoins particuliers tout en proposant des ressources pratiques pour y parvenir et ce dans toutes les sphères de l'adaptation scolaire.



Inclusion asbl

Inclusion asbl est une association belge francophone qui promeut la qualité de vie et la participation des personnes avec un handicap intellectuel et de leurs proches; tout au long de la vie et quel que soit le degré de leur handicap. Site: www.inclusion-asbl.be



Les avancées du Pacte suffiront-elles?

Face aux phénomènes de relégation de l'enseignement ordinaire vers le spécialisé, le modèle de l'inclusion scolaire semble être la voie royale vers la réussite de tous les élèves. Diverses mesures proposées par le Pacte pour un Enseignement d'excellence vont dans ce sens. Que propose le Pacte? Comment mettre en place des mesures réellement inclusives qui permettent d'accueillir tous les élèves au sein d'une même école? Petit tour de la question avec Laurence Weerts, qui est intervenue lors du colloque «École inclusive», organisé par la Ligue des Droits de l'enfant, le 27 février 2019 à Bruxelles.

Le Pacte à la rescousse: l'inclusion

Le respect des droits fondamentaux est plus que jamais mis à mal par notre système scolaire. Pour répondre à cette problématique, de nombreuses volontés politiques se sont mobilisées afin de proposer un nouveau système scolaire ancré dans un modèle plus inclusif. C'est dans ce climat qu'est né le Pacte pour un Enseignement d'excellence.

Dans son axe stratégique 4, le Pacte pour un Enseignement d'excellence met, en effet, l'accent sur le travail d'inclusion des écoles. Dans ce domaine, l'approche du Pacte se veut systémique, cohérente et complémentaire. Il se base également sur les travaux de tou-te-s les actrices et acteurs de l'enseignement afin d'obtenir la vision la plus juste du secteur.

Que propose le Pacte?

Globalement, le texte propose une inclusion et le maintien des élèves aux besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. Le Pacte prévoit toute une série de réformes de différentes natures qui jouent sur différents leviers qui agiront sur la structure globale de l'enseignement: on agit sur le système et non plus sur des niveaux d'enseignement. Par ailleurs, le Pacte cherche à mobiliser les équipes éducatives autour de certains objectifs. Les mesures concrètes du Pacte seront mises en application au plus tard pour 2020.

Les objectifs chiffrés du Pacte

Le Pacte s'est fixé l'ambition, pour 2030, de réduire à 3,5% (autrement dit à la situation de 2004) le pourcentage d'élèves pris en charge dans l'enseignement spécialisé par rapport à la population totale des élèves en âge d'obligation scolaire. La deuxième cible chiffrée du Pacte est de pouvoir regarder la part d'élèves inscrits dans le spécialisé et voir ceux qui sont, l'année suivante, dans l'enseignement ordinaire. La cible chiffrée de cet objectif n'est pas encore fixée à l'heure actuelle.

Les mesures concrètes du Pacte pour l'inclusion

Dans sa volonté d'action systémique et globale, les mesures du Pacte pour une école inclusive concernent tant l'enseignement ordinaire (à travers la mise en place de réformes du pilotage, les aménagements raisonnables, les pôles territoriaux et le maintien des enfants DYS dans l'ordinaire) que l'enseignement spécialisé (avec ses réformes sur l'implantation, l'orientation scolaire, la question du type 8 et de la certification).

Nous proposons de passer en revue les mesures concrètes du Pacte pour plus d'inclusion:

Au niveau de l'enseignement ordinaire

1. Le plan de pilotage des écoles

Voté en septembre 2018, le décret pilotage a pour objectif général l'amélioration du système scolaire et l'augmentation progressive des



élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. L'ambition est de désengorger l'enseignement spécialisé afin de proposer une école plus inclusive. La réforme du pilotage vise à ce que chaque école se dote d'un plan de pilotage où il propose et définit des objectifs spécifiques qui doivent cadrer avec les objectifs d'amélioration du système scolaire général. Pour ce faire, l'établissement scolaire doit faire un état des lieux de sa population scolaire et sur la situation en leur sein en matière d'aménagements raisonnables et d'intégration des élèves à besoins spécifiques. À partir de cela, les écoles peuvent choisir de se définir des objectifs spécifiques mais aussi d'expliquer toutes les actions qu'elles vont mettre en place pour accueillir les élèves à besoins spécifiques. Le plan de pilotage n'est pas un dispositif autonome d'école, il est mis en place par les écoles puis discuté et négocié en partenariat avec les délégués au contrat d'objectifs (DCO). Suite à cette négociation, le plan de pilotage prend la forme d'un contrat d'objectifs entre l'école et le pouvoir régulateur, un contrat qui sera auto évalué par l'école chaque année et par le pouvoir régulateur tous les 3 ans. Actuellement 1/3 des écoles, soit plus de 800 établissements scolaires, sont dans la mise en œuvre de leur plan de pilotage. Deux autres vagues d'écoles se succéderaient à la rentrée 2019-2020 et à celle de 2020-2021.

2. Les aménagements raisonnables

Suivant le principe d'équité, et non d'égalité, la mise en place d'aménagements raisonnables consiste à proposer des outils ou conditions permettant aux enfants présentant des troubles de l'apprentissage de compenser les désavantages liés à leur handicap et à un environnement inadapté. Ni stigmatisant ni discriminant, ce contournement permet à l'enfant de suivre sereinement son cursus scolaire. Depuis la rentrée 2018 et l'adoption du «décret relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques»¹, la mise en place de ces aménagements raisonnables est une obligation pour tout établissement scolaire. Les aménagements raisonnables doivent être demandés à la direction d'école par les responsables légaux de l'élève, ou l'élève lui-même lorsqu'il est majeur. Une série de procédures sont alors mises en place pour assurer le dialogue entre les divers acteurs/actrices et la bonne mise en œuvre des aménagements. Afin d'aider les écoles, le Pacte a élaboré une typologie des aménagements raisonnables et des besoins spécifiques² ainsi que des fiches outils mises à disposition des équipes éducatives.

3. Les pôles territoriaux

Les pôles territoriaux proposent une nouvelle manière d'envisager la collabo-

À l'école de ton choix avec un handicap - Les aménagements raisonnables dans l'enseignement

Cette brochure, réalisée par UNIA, vise à clarifier la notion d'«aménagement raisonnable» et s'adresse à tous les acteurs concernés: les élèves, les parents, les équipes éducatives, les directions d'établissements scolaires et les acteurs du monde de l'enseignement.

Document disponible à l'adresse:

www.unia.be/files/Documenten/Publicaties_docs/1182-UNIA_brochure_EcoleHandicap-FR-AS.pdf



À l'école de ton choix avec un handicap

Les aménagements raisonnables dans l'enseignement



ration entre l'enseignement spécialisé et l'enseignement ordinaire. Son fonctionnement repose sur la collaboration et la mutualisation des ressources de l'enseignement spécialisé vers l'ordinaire: afin d'intégrer au mieux et plus d'élèves issus du spécialisé dans l'enseignement ordinaire et de soutenir efficacement le déploiement des aménagements raisonnables, une collaboration plus forte sera créée entre le spécialisé et l'ordinaire. Dans ce cadre, un établissement de l'enseignement spécialisé sera constitué en pôle territorial, il instaurera une série de collaborations avec des établissements de l'enseignement ordinaire proches géographiquement. C'est une réforme majeure qui est en cours d'élaboration et qui est programmée pour septembre 2020.

4. Les enfants DYS

Selon les principes du Pacte, tous les enfants DYS doivent être scolarisés dans l'enseignement ordinaire. Ce ne sera QUE dans des cas strictement spécifiques et clairement définis que l'élève pourra être scolarisé dans l'enseignement spécialisé. Le déploiement des aménagements raisonnables permettra de mener à bien ce but.

Au niveau de l'enseignement spécialisé

Les mesures mises en œuvre dans le Pacte ont deux objectifs: décroïsonner l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé et permettre à l'enseignement

spécialisé de se recentrer sur les élèves qui en ont réellement besoin.

1. La création de classes ou d'implantations à visée inclusive dans l'enseignement ordinaire
Il s'agit de classes du spécialisé implantées directement dans l'enseignement ordinaire. Les élèves visés sont les élèves de type 2 et 3. C'est un projet pilote du Plan: actuellement il y a 12 classes inclusives qui ont été créées en FWB. Cette réforme devra être mise en œuvre pour septembre 2020 ou 2019.

2. La réforme de l'orientation

L'orientation est une étape cruciale dans la vie d'un élève. Afin d'éviter les dérives de la relégation, l'orientation doit être redessinée pour être consacrée à une réelle démarche évolutive. Le but est de s'assurer que toutes les ressources et aménagements ont été mis en œuvre pour maintenir l'élève dans l'enseignement ordinaire avant l'orientation vers le spécialisé. Cette orientation vers le spécialisé ne devrait intervenir qu'en dernier recours. Les mécanismes de l'orientation devront aussi être conçus pour pouvoir éviter les biais socioéconomiques, socio-cognitifs et liés au sexe de l'élève. La réforme est en cours d'élaboration et devrait entrer en vigueur pour septembre 2020.

3. La réforme du type 8

Face à la surreprésentation des élèves de type 8 (troubles de l'apprentissage) dans l'enseignement spécialisé, le Pacte exige que chaque école s'assure que le type 8 est

bien adapté et que tout ait été mis en place pour maintenir la scolarisation dans l'enseignement ordinaire via les aménagements raisonnables. Le Pacte veille aussi à la création d'un enseignement spécialisé de type 8 au niveau secondaire afin de répondre à l'incohérence du système. La création du type 8 dans le se-

condaire devrait être concomitante aux autres réformes.

4. La certification

Une série de réformes concerne le développement de la certification pour les formes 1-2-3 de l'enseignement spécialisé. En effet, de nombreux élèves sortent de l'école spécialisée sans certification. Pour les formes 1 et 2, l'ambition est d'éviter que les élèves sortent sans visées certificatives, sans aucune forme de certificat de l'enseignement. Pour la forme 3, la question est différente, il s'agit de pouvoir assurer que l'enseignement spécialisé puisse être habilité à délivrer des certificats de qualification.

Vers une véritable inclusion

Malgré les nombreuses polémiques autour du contenu du Pacte, le texte apporte un regard nouveau sur l'école grâce à son projet d'école inclusive. Sera-t-il respecté? Difficile à dire... Rendez-vous lors de la prochaine législature...

Gardons en tête les fondamentaux: les enfants... tous les enfants! En rejetant les élèves qu'elle considère comme «déviant» ou «différents», l'école ne fait que renforcer son caractère élitiste.

La mise en œuvre d'un système scolaire inclusif est un droit pour tous les élèves et est bénéfique à tous sans amoindrir les compétences intellectuelles acquises, bien au contraire, puisqu'elle génère une émulation positive entre les enfants aux besoins spécifiques et les enfants aux parcours classiques. Le système inclusif ne jouit que d'avantages, tant d'un point de vue pédagogique que psychologique ou encore social.

Ainsi, même si l'inclusion nécessite une remise en question globale de la pédagogie des écoles, il est temps que l'école s'adapte aux besoins de tous les élèves et non l'inverse.

1. www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/44807_000.pdf

2. Typologie des aménagements raisonnables, Document n°14744, http://enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=14744&do_check=YAHMFOTWV



pour aller plus loin

LIVRE

Inclusion scolaire: dispositifs et pratiques pédagogiques - Philippe Tremblay, 2012



Philippe Tremblay est une des références en matière d'inclusion. Il fut instituteur primaire en enseignement ordinaire et dans le spécialisé puis chercheur et assistant à l'ULB. Aujourd'hui, il est professeur en Sciences de l'Éducation à l'Université de Laval à Québec. Cet ouvrage détaille et analyse les différents dispositifs et pratiques pédagogiques favorisant l'inclusion des élèves à besoins spécifiques en interrogeant de manière critique les fondements ayant mené à leur apparition et les concepts qui les appuient. Il examine la situation dans les pays francophones: Belgique, Québec, France et Suisse et présente quelques exemples d'application.

FILMS D'ANIMATION

Mon petit frère de la lune - Frédéric Philibert, 2016



Avec la candeur de ses yeux d'enfant mais aussi un regard fraternel, tendre et aimant, une petite fille nous décrit son frère qui ne fait rien comme les autres enfants. Elle aimerait le faire rire mais il ne dit rien et regarde toujours le ciel. Ses pa-

rents disent qu'il n'est pas vraiment comme tout le monde. Étonnée, la petite fille l'observe alors beaucoup et essaie de l'attirer dans ses jeux. Une histoire poétique sur la relation fraternelle et qui permet de mieux comprendre le syndrome de l'autisme.

Dyslexie, Dyspraxie, Dysphasie, Hyperactivité - Adrien Honnons, 2018



4 films d'animation de Adrien Honnons, pour expliquer les troubles de l'apprentissage tels que la dyslexie, la dyspraxie, la dysphasie et l'hyperactivité. Leur diffusion peut permettre de sensibiliser le plus grand nombre et de poser des mots sur le ressenti des enfants qui en souffrent. À retrouver sur: www.jdbn.fr

J'ai six ans, je suis handicapé(e) et je vais à l'école. Ça vous étonne? - Handicap International, 2014



Né de la collaboration avec l'écrivaine Marguerite Abouet, auteur de la BD à succès Aya de Yopougon et trois jeunes scénaristes d'Afrique de l'Ouest, ce film d'animation réalisé par Handicap International dans le cadre du projet APPEHL (Agir pour la Pleine Participation des Enfants Handicapés par L'éducation), a pour but de sensibiliser sur l'accès des enfants handicapés à l'éducation et lutter contre les discriminations auxquelles ils font souvent face. Lien: <https://www.youtube.com/watch?v=WOHqvwAX20s&feature=youtu.be>

BANDES DESSINÉES

Les petites victoires - Yvon Roy, 2017

Comment dire à son fils tant désiré qu'il est le plus formidable des petits garçons malgré le terrible diagnostic qui tombe comme un couperet: autisme, troubles psychomoteurs, inadaptation sociale... C'est le combat que va mener ce père, resté uni à sa femme malgré leur séparation, pour transformer ensemble une défaite annoncée en formidables petites victoires.



Ce n'est pas toi que j'attendais - Fabien Toulmé, 2014

Dans la vie d'un couple, la naissance d'un enfant handicapé est un ouragan, une tempête. Quand sa petite fille naît porteuse d'une trisomie non dépistée, la vie de Fabien s'écroule. De la colère au rejet, de l'acceptation à l'amour, l'auteur raconte cette découverte de la différence. Un témoignage poignant qui mêle, avec délicatesse, émotion, douceur et humour.



DOCUMENTAIRE

Extra-ordinaires - Sarah Lebas, 2018



Ce documentaire de Sarah Lebas suit le quotidien de personnes autistes et trisomiques en leur donnant la parole. Éloïse a 13 ans, elle est autiste Asperger. Elle impose sa différence avec humour. Brillante élève de troisième, elle se considère comme une rescapée. Victime de harcèlement et de moqueries, Éloïse a plusieurs fois songé à arrêter l'école. C'est une collégienne presque comme les autres. Aymeric a 17 ans et a été diagnostiqué «autiste sévère» à l'âge de 3 ans. Ses parents se sont battus contre le pronostic des professionnels du public. Il est aujourd'hui apprenti paysagiste... Toutes et tous lèvent la voix et expriment leur envie de vivre au sein de cette société, parmi «nous». Le film a déjà été diffusé sur France 5 et est disponible sur la toile. <https://www.youtube.com/watch?v=UvvYMIBLGl&feature=youtu.be>

Accoucher sans violence

En 2014, apparaissait sur Twitter le hashtag «PayeTonUterus». Son but? Dénoncer les violences exercées par les gynécologues sur les femmes, de l'utilisation massive du forceps au toucher vaginal sans le consentement des concernées. Les témoignages de femmes se multiplient pour dénoncer des violences subies tant lors des consultations gynécologiques que lors de leur accouchement. Les maltraitances gynécologiques font leur apparition dans le débat public et une voix se fait beaucoup entendre tant en France qu'en Belgique, celle de la militante Marie-Hélène Lahaye, créatrice du blog Marie Accouche là et auteure de «Accouchement, les femmes méritent mieux» (Ed.Michalon, 2018). Contre l'«accouchement fordiste» comme elle décrit le déroulement de certaines mises au monde en milieu hospitalier, elle défend «un accouchement respecté». Rencontre.

Éduquer: L'accouchement est-il le lieu ultime de violences obstétricales exercées à l'encontre des femmes?

Marie-Hélène Lahaye: Quand on évoquait les violences obstétricales, le moment de l'accouchement était jusqu'il y a peu rarement questionné. Comme si la salle d'accouchement était une boîte noire. J'ai donc voulu politiser la question. Savoir ce qu'il s'y passait vraiment pour les femmes, quels étaient les actes médicaux pratiqués, les positions...

Ceci rentre dans un questionnement plus large de rapport de domination patriarcale du médecin, ou de la médecin, car les obstétriciennes peuvent aussi adopter des codes masculins. Cette domination s'observe aussi dans les rapports médecins et sages-femmes, qui sont peu reconnues et mal payées.

Éduquer: Vous défendez un accouchement respecté. Mais quel est-il?

M-H L: Il doit répondre aux besoins fondamentaux de chaque femme, il ne doit pas être standardisé. Il y a un paradoxe dans l'accouchement. Personne ne sait ce que c'est vraiment avant de l'avoir vécu mais on lui impose un tas de norme. Les études démontrent que quand on

accouche avec une sage-femme à ses côtés, on vit un meilleur accouchement. Or aujourd'hui, la péridurale est souvent pratiquée, elle reste la norme. Cela induit que les sages-femmes ne passent que toutes les heures. Bien sûr, on peut avoir une sage-femme libérale à ses côtés, mais elles ne sont pas accessibles à toutes les femmes en terme d'accessibilité financière.

Éduquer: Vous considérez donc l'analgésie péridurale comme une violence alors qu'on sait qu'elle a été vue comme une révolution pour les femmes, et une possibilité de mettre fin à la sentence biblique «tu enfanteras dans la douleur»...

M-H L: Oui ou non. Si les femmes sont d'accord de recourir à une péridurale, il n'y a pas de problèmes. Mais je suis contre le fait que cela soit imposé. Pourquoi? Il faut savoir qu'entre 5 et 20 % des péridurales ne fonctionnent pas. La péridurale va souvent de pair avec l'injection d'hormones de synthèse afin d'accélérer le travail ralenti par la péridurale. Quand on injecte de l'ocytocine de synthèse, il y a des séquelles: risques d'hémorragies, augmentation du risque d'extraction par forceps voire de césarienne. Cela provoque une souffrance, surtout pour les femmes qui pensaient que ça allait fonctionner et calmer leurs douleurs.



Ci-contre: Extrait du film «*Regarde elle a les yeux grand ouverts*» de Yann Le Masson (1980). Ce documentaire raconte l'histoire de 1975 à 1982 d'un groupe de femmes d'Aix-en-Provence et de leurs proches, maris, compagnons, enfants. Ces femmes découvrent au MLAC qu'elles peuvent ensemble transformer et vivre autrement des moments aussi importants pour elles que: avorter, accoucher, choisir de faire ou non un enfant. Elles apprennent à le faire elles-mêmes, se heurtent à la répression et c'est le procès de six d'entre elles le 10 mars 1977 à Aix-en-Provence.

Il faut donc prévenir les femmes, et leur dire de se préparer, de se faire conseiller. Je déplore aussi les péridurales de confort pour les soignants. Le «silence» des femmes parquées dans les box d'accouchement arrange le corps médical, pas assez formé et trop pressé. Ma troisième réserve concernant la péridurale est liée à ma méfiance envers la médicalisation au sens plus large. On ne respecte pas non plus la position demandée par les femmes. Au final bien sûr, les femmes et les bébés survivent mais pas sans traumatisme. L'accouchement est toujours vu comme un risque alors que 90 pourcents des accouchements se passent bien.

Éduquer: Mais la médicalisation sauve aussi des vies...

M-H L: C'est l'argument classique des médecins! Les dix pourcents d'accouchements qui se passent mal dictent le protocole de tous les accouchements. Aussi, si les femmes mouraient en couches, c'était notamment à cause de la fièvre puerpérale. Et les antibiotiques ont donc joué un grand rôle dans la diminution de la mortalité.

Éduquer: L'accouchement en milieu hospitalier est-il forcément violent selon vous?

M-H L: Peu importe le lieu. Ce qui compte c'est le type d'accompagnement, que l'on soit en hôpital, en maison de naissance ou dans les salles d'accompagnement mises en place par certains hôpitaux.

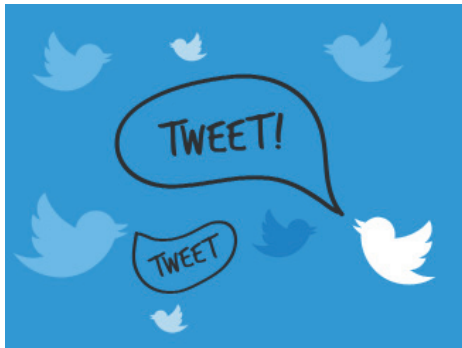
Éduquer: L'accouchement respecté n'est-il pas aujourd'hui un luxe réservé à certaines femmes seulement?

M-H L: Il est vrai qu'il est aujourd'hui accessible à des femmes culturellement favorisées, qui peuvent s'entourer d'une sage-femme, qui demande des suppléments d'honoraires. Il s'agit donc d'un enjeu financier.

Éduquer: Observe-t-on, suite à cette mise en lumière des violences obstétricales, une prise de conscience des obstétriciens?

M-H L: Au début, les médecins ont pris cela comme une agression. Je vois aujourd'hui un changement dans la profession. Des médecins viennent me trouver, expliquer des situations qu'ils ne peuvent malheureusement pas dénoncer à cause du principe de confraternité. Il y a des changements clairs qui s'opèrent, mais ils restent fonction des personnes en place... donc aléatoires. L'hôpital Saint-Pierre fait aussi de grands efforts d'adaptation à la population multiculturelle qu'il accueille.

Éduquer: En dehors de la violence que vous évoquez, liée à la médicalisation, on peut aussi présupposer l'existence d'une violence psychologique ou en tout cas d'une pression, que l'accouchement soit médicalisé ou non, sur les femmes qui doivent «maîtriser», être «actives» lors de leur accouchement. Observation qu'on peut déjà faire concernant la méthode d'accouchement sans douleur (méthode «révolutionnaire» de préparation à la naissance et décondi-



Quelques tweets #PayeTonUterus...

#PayeTonUterus: Entendu dans une maternité: «Elle va patienter pour la péridurale. Elle a voulu avoir un gosse à 16 ans, elle va comprendre».

#PayeTonUterus: «L'une des plus grandes violences faites aux femmes par certains médecins, c'est de leur faire croire qu'elles déraillent».

#PayeTonUterus: «Quand une femme dit que la pilule (ou implant, ou DIU hormonal) altère sa libido et qu'un Gynéco répond 'C'est dans la tête'».

#PayeTonUterus: «Mais non, la pilule n'est pas responsable de votre prise de poids et de votre perte de libido!»

#Payetonuterus: «28 ans et vous ne voulez pas d'enfants? On va vérifier vos taux hormonaux».

tionnement des réflexes de peur est apparue dans les années cinquante en Belgique, sous l'impulsion notamment du médecin Willy Peers, figure de la lutte pour le droit à l'avortement)...

M-H L: L'accouchement sans douleur, en vigueur des années 50 aux années 80, a apporté aux femmes une connaissance de leur corps, c'est indéniable. Ensuite, la péridurale est arrivée et on a oublié ça, il n'a plus semblé nécessaire de préparer les femmes. Ce qui fait que des femmes ont l'impression aujourd'hui qu'on leur a «volé leur accouchement». Quand on accouche de façon respectée, on se sent au contraire tellement puissante, alors que les obstétriciens semblent vouloir réduire les femmes à un état de passivité.

Éduquer: Mais si on a l'impression de «rater» son accouchement qui pourtant remplit toutes les conditions d'un accouchement respecté...

M-H L: Je dirais plutôt que c'est la notion de «réussite» qui constitue une dérive de l'accouchement respecté. Comme s'il existait une façon de «bien accoucher». Cela met une pression sur les femmes, comme d'ailleurs dans la période de la méthode de l'accouchement sans douleur, où on enjoignait les femmes de ne pas crier. Le problème, c'est la norme, quelle qu'elle soit, qui met la pression sur les femmes.

Éduquer: La réduction de la durée du séjour à la maternité, décidée par Maggie De Block en 2015, est-elle selon vous une violence structurelle exercée sur les femmes?

M-H L: Selon moi, il s'agit d'une question périphérique par rapport aux vrais enjeux, à ce qui se passe dans la salle d'accouchement, à ce qui se passe en postpartum également. Il faut se demander ce dont ont besoin les femmes. Certaines femmes peuvent ne pas avoir besoin de 4 jours, d'autres oui. Mais je trouve cela idiot d'hospitaliser une femme alors qu'en fait, elle a plutôt besoin d'une aide-ménagère. C'est à nouveau une dérive de la médicalisation. Aux Pays-Bas et en Flandre, des aides à domicile existent.

Éduquer: Le sujet de la démedicalisation de l'accouchement ne fait pas l'unanimité parmi les féministes. On pense notamment à Elisabeth Badinter - philosophe française et féministe- qui dans son livre *Le conflit, la femme et la mère* (2006), met en garde les femmes contre les diktats naturalistes qu'elle perçoit dans le retour à l'accouchement naturel, ou la promotion de l'allaitement... Qu'est-ce qui explique selon vous les tensions?

M-H L: En France, j'observe depuis quelques années un consensus de plus en plus grand entre les différentes associations sur cette question. En Belgique, c'est moins clair. On m'a fait le reproche d'être essentialiste mais mon but n'est absolument pas de dire que toutes les femmes doivent mettre un enfant au monde. Il y a aussi un courant qui refuse de dénoncer les excès de la médicalisation car il relie médecine et libération des femmes concernant notamment l'IVG, la contraception. Je me situe davantage dans une approche féministe de démedicalisation.

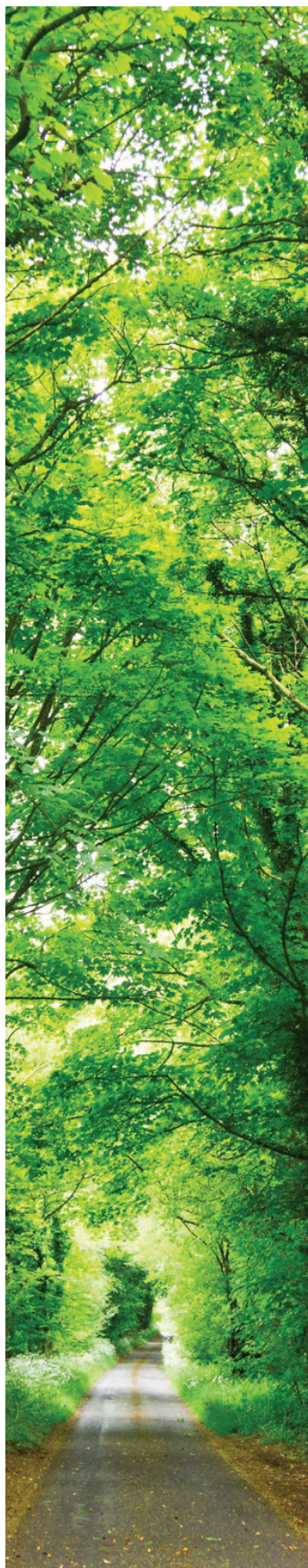
Chiffres

Péridurale: Selon les chiffres du CEPIP de 2016, la proportion de péridurale en Wallonie est de 80,2 %, en Flandre 70,3 % et en Région bruxelloise 74,7 %. La proportion d'accouchement sans intervention obstétricale et sans péridurale est de 12,1 % en Wallonie et de 38,7 % à Bruxelles.
Épisiotomie: Entre 2015 et 2016, la tendance est à la baisse avec 16 maternités sur 35 (45,7 %) qui ont diminué leur proportion d'épisiotomie. La proportion d'épisiotomie oscille fortement d'une maternité à l'autre, la proportion en 2016 variant de 11,8 % à 66,5 % pour les accouchements par voie basse avec 18 maternités ayant une proportion inférieure à la proportion régionale (35,7 %).

Lieu: À Bruxelles, 23 774 accouchements ont été comptabilisés à l'hôpital et 108 accouchements en extrahospitaliers (0,5 %). Le nombre d'accouchements enregistré par maternité s'étend de 1113 à 3352.

Parmi les 108 accouchements extrahospitaliers, on comptabilise 48 accouchements à domicile programmés et 54 accouchements inopinés. La proportion des accouchements extra-hospitaliers dans son ensemble reste stable entre 2009 à 2016 (0,5 %).

Source: Van Leeuw V, Debauche Ch, Daelemans C, Debiève Fr, Leroy Ch. Santé périnatale en Région bruxelloise – Année 2016. Centre d'Épidémiologie Périnatale, 2018.



Les stages résidentiels de la Ligue

Comme chaque année, la Ligue de l'Enseignement organise ses stages résidentiels d'été en juillet et août. Du 1^{er} au 5 juillet, trois stages vous attendent au Centre culturel La Marlagne (Wépion).

Écriture et contes en ateliers

Stéphane Van Hoecke vous propose un atelier d'une semaine pour se donner le temps d'écrire, pour se donner la permission, la folie de jouer avec les mots, pour créer, seul et ensemble, et dans le plaisir au fil d'un thème: un village fictif, né et conçu de notre imagination d'écriture, personnelle et collective, mis en place au fur et à mesure des propositions et déclencheurs de création.

Cet atelier est proposé comme une occasion de découvrir notre potentiel d'imaginaire, nos capacités d'expression en s'amusant! Jouer avec les mots pour transmettre nos sensations, nos émotions, nos indignations ou nos réflexions. Pour réinventer nos façons de les dire. Ou simplement pour le plaisir de jouer avec ces mots et de les structurer, de les assembler en histoires écrites ou contées.

Avec Stéphane Van Hoecke, conteur et formateur à l'art du conte, animateur d'atelier d'écriture, formateur d'animateurs socioculturels. Spécialisation en écriture créative et récits de vie.

Déployer son arbre de vie

Un voyage de cinq jours pour se recentrer, s'accepter, gagner en estime de soi et se déployer vers l'avenir. Un stage de développement personnel sur l'estime de soi qui (re)donne la pêche!

Les objectifs de la formation sont de mieux comprendre son mode de fonctionnement grâce à la découverte de son type psychologique MBTI, de faire émerger ses compétences, qualités, et cadeaux de la vie, de mieux s'accepter et s'apprécier tel que l'on est, redonner sens à son parcours de vie personnelle et professionnelle en permettant une «re-narration» plus positive de sa trajectoire de vie, clarifier ses projets et valeurs et identifier ses ressources pour se projeter dans les prochains mois avec enthousiasme et de revisiter «son club de vie» c'est-à-dire reconnaître ses «alliés» et donner à chacun sa juste place.

Avec Alain Merzer, ingénieur commercial, coach accrédité EMCC (European Mentoring and Coaching Council) et certifié MBTI, formateur et professeur à la Haute École Francesco Ferrer (Bruxelles).

Chanter pour le plaisir

Un stage de pose de voix et d'interprétation de chansons: offrez-vous 5 jours au vert dans la détente et la découverte de votre potentiel créatif!

Cette exploration est basée sur 3 axes: la préparation corporelle et vocale (en 3 phases: connaître et construire son corps instrument, apprendre à jouer de son instrument en chantant une chanson et interpréter cette chanson issue d'un répertoire varié en y mettant tout son cœur), un travail rythmique (jeux et exercices rythmiques basés sur l'écoute d'ensemble, les improvisations individuelles et collectives, le ressenti de la pulsation, etc.) et un travail créatif.

Avec Marcelle De Cooman, formatrice en pose de voix parlée, chantée et en art du spectacle et Julie Legait, guitariste et chanteuse.

Plus d'infos et inscription: www.ligue-enseignement.be ou au 02/511.25.87

En terminer avec les violences familiales et institutionnelles sur les enfants

Nous avons eu le plaisir de rencontrer Annie Hubinon et Philippe D'Hauwe lors d'une formation proposée par l'Université des Femmes et intitulée «*Contrer les violences sur les enfants et leurs effets à l'âge adulte*».



Durant 20 ans, **Annie Hubinon** a été institutrice. Elle s'est formée à la psychomotricité relationnelle, puis a suivi 2 ans de formation sur le développement du jeune enfant pour ensuite devenir thérapeute d'enfants, d'adolescent-e-s et de couples.

Philippe D'Hauwe est médecin généraliste. Il s'est spécialisé en psycho-sexothérapie et est devenu expert en violences intrafamiliales.

Tous les deux, ils se sont aussi formés à la psychogénéalogie. En couple dans la vie, ils décident ensemble d'unir leurs forces pour s'intéresser à la violence intrafamiliale et proposer dans la foulée, cette formation pour «*Contrer les violences sur les enfants et leurs effets à l'âge adulte*». Leur approche est inspirée de la théorie de l'attachement de Bowlby et Ainsworth.

Cette formation s'adresse aux intervenant-e-s qui encadrent les familles - depuis le projet d'enfant, en passant par la maternité, les crèches, les écoles, les services d'aide à la jeunesse, les tribunaux de la famille - dans le but de lutter contre les violences faites aux enfants. L'objectif est d'acquiescer une meilleure connaissance de ce qui leur est nécessaire pour une construction harmonieuse et de prévenir les violences institutionnalisées souvent banalisées par méconnaissance. Une formation qui fait également sens au regard des difficultés qu'éprouvent aujourd'hui de nombreuses femmes et hommes dans leur parentalité.

Éduquer: Pourquoi vous êtes-vous intéressé-e-s à la thématique de la violence à l'égard des enfants et comment l'abordez-vous?

Philippe D'Hauwe: Durant 2 ans, j'ai suivi une formation sur ces problématiques, puis avec Annie, nous avons accompagné des adultes et des enfants. C'est en écoutant ces personnes nous parler de leurs vécus dans ces centres d'accueil, avec les Services de Protection de la Jeunesse, au tribunal ou en expertise, que ces violences institutionnelles nous sont apparues comme insupportables, tout en étant insidieuses et banalisées, venant en plus s'ajouter à des situations familiales déjà violentes, et parfois sur plusieurs générations. Nous avons alors commencé à décortiquer les mécanismes déclencheurs de cette violence, plus en amont, au sein même de la famille.

Annie Hubinon: Ce sont divers constats en lien direct avec nos expériences professionnelles qui ont fait que cette thématique s'est imposée à nous. Très vite dans le cadre de mon travail d'institutrice, j'ai été sensible à toutes les situa-

tions qui pouvaient être violentes pour l'enfant. Elles pouvaient être quotidiennes et tout à fait acceptées mais avec des effets dévastateurs pour la construction de l'enfant, surtout si ces violences dites «douces» ou «ordinaires», étaient aussi très présentes dans le milieu familial de l'enfant.

Éduquer: Quelles sont-elles, ces violences «douces»?

A.H: Je n'aime pas beaucoup cette idée de violence «douce» parce que pour moi, elles sont bien loin d'être douces. Je pense, par exemple, à l'accueil et à l'accompagnement des mères à la maternité, où l'on ne donne pas toujours les moyens de favoriser un attachement précoce de qualité. Pour nous, ne pas respecter les rythmes des petits d'à peine 2 ans et demi dans les classes d'accueil ou supprimer leurs siestes, c'est aussi une violence. Cataloguer les enfants de «turbulents» sans essayer de comprendre le «pourquoi», aussi. Dans le monde judiciaire, caractériser tout de suite une mère de «fusionnelle», avec les répercussions que cela peut avoir, alors que la relation est juste chaleureuse et sécurisante, c'est de la violence...

Éduquer: Pour contrer ces violences, qu'elles soient familiales ou institutionnelles, vous vous concentrez sur les premiers mois de l'enfant et sur la nécessité d'un attachement harmonieux à sa mère. L'enjeu politique autour de la maternité est central, dites-vous.

P.D'H: Dans cette formation, nous prenons le temps d'épingler les conditions de développement harmonieux de l'enfant, depuis sa conception jusqu'à son adolescence. L'objectif est qu'il y ait



une réelle prise de conscience de toutes et tous, des enjeux de la parentalité.

A.H: Les premiers mois d'existence de l'enfant et le contexte dans lequel il naît et grandit sont essentiels à son développement physique et psychique. L'enfant doit pouvoir s'attacher à sa figure maternelle qui est là pour le soigner bien sûr, mais aussi, pour nourrir son affect. Si ses demandes ne sont pas entendues, parce que la mère est empêchée et ne peut les satisfaire, l'enfant ne grandira pas de manière «sécurisée» et ne sera pas capable d'explorer le monde, d'évoluer et de s'adapter psychiquement aux autres et aux situations.

Une mère peut être empêchée par plusieurs choses: un mari violent, la précarité, une grande fatigue, une santé mentale fragile, la peur «de mal faire»... Si elle n'est pas entourée correctement et soutenue dans son travail de mère, l'enfant sera le premier à en subir les conséquences. C'est pourquoi, nous défendons vraiment une prise de conscience politique autour des enjeux de la maternité et de l'éducation. Si on investissait dans la prévention dès la petite enfance, on serait étonné de voir à quel point on épargnerait de dépenses en remédiation future. Il y a là un véritable enjeu économique encore invisibilisé.

A.H et P. D'H: Évidemment, il y a aussi un enjeu important autour de la formation des professionnels. Toute personne qui est amenée à s'occuper d'enfants ou à prendre des décisions importantes quant à leur avenir - on pense aux éducateurs, aux soignants mais aussi aux avocats, aux juges - toutes ces personnes devraient mieux connaître les besoins fondamentaux de l'enfant et y être formées obligatoirement.

Éduquer: Que préconisez-vous comme pistes de solutions pour contrer ces violences au niveau familial?

A.H: Selon nous, on devrait construire un système favorisant le lien de l'enfant avec ses figures d'attachement. Nous pensons qu'il faudrait permettre aux femmes qui le désirent, de disposer de plus de 3 mois de congé de maternité. Évidemment, on a conscience qu'en l'état actuel des choses, cela n'intéressera pas toutes les femmes de prolonger ce congé. Cela doit s'accompagner d'autres mesures, notamment économiques, à commencer par des aménagements d'horaires pour les parents... Ils doivent être mieux accompagnés par des professionnels mieux formés au développement de l'enfant, depuis le projet d'enfant à la maternité, puis dans les crèches, les classes d'accueil... Actuellement, les crèches récupèrent les enfants à 3 mois, dans un rôle très parental finalement. C'est dur à gérer pour les puéricultrices, sans formation suffisante au développement de l'enfant et dur à vivre pour les mères qui n'ont pas fini leur «job» et leur attachement.

Éduquer: Que pensez-vous du rôle du père et d'un allongement du congé de paternité?

P. D'H: La première figure d'attachement du bébé est en général sa mère. Le père est une figure d'attachement secondaire, ce qui ne signifie pas moins importante, seulement qu'il vient après l'attachement à la mère. Les rôles sont complémentaires et le père est là aussi pour soutenir la mère et créer un cadre sécurisant. Il y a des courses à faire, du linge à laver, des repas à cuisiner, des rendez-vous médicaux à organiser...

A.H: Je ferais une différence entre ce que je pense et ce que j'entends ou ce que j'observe dans les faits. Dans la plupart des cas encore, le bébé, le jeune enfant, et tout ce qui tourne autour d'eux, reste toujours une histoire de femmes. Même si les pères s'en défendent de plus en plus, dans la réalité, la parentalité, c'est le problème des femmes. Il y a une fatigue énorme chez les mères qui pourrait tout à fait être compensée si l'on mettait en avant la complémentarité que les hommes ou autres partenaires peuvent apporter dans l'éducation des enfants.

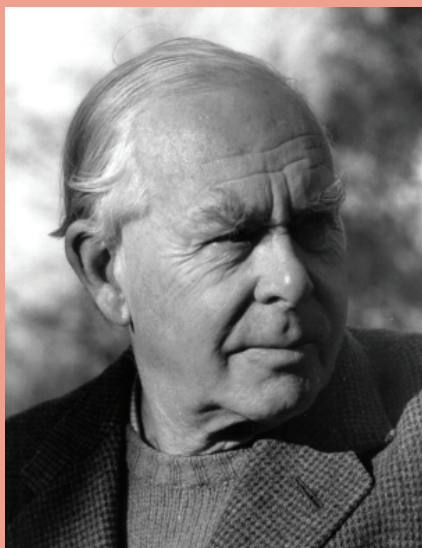
Éduquer: Le dernier jour de la formation, vous évoquez une augmentation des difficultés à être parent aujourd'hui. Comment l'expliquez-vous?

A.H: Actuellement, beaucoup de parents font l'amalgame entre maltraitance et autorité, il y a alors une confusion qui s'opère entre sanction et limite. Beaucoup pensent que l'éducation peut se limiter aux mots et sont terrifiés à l'idée de se montrer mal aimants en fixant des limites. Quand il y a des limites, on constate qu'elles sont parfois arrangeantes pour ces parents, pour leur tranquillité et pas pour la construction et «l'humanisation» de l'enfant. Certains acceptent des transgressions de leur enfant, parce que pour eux, à leur époque, ils n'auraient pas pu. Le «laisser faire» est aussi destructeur pour l'enfant que l'excès d'autorité. Un enfant qui transgresse les interdits en ne respectant pas la règle de son parent (si tant est qu'elle est posée pour l'enfant) se construit une image de l'autorité qui peut lui être néfaste dans la société. L'éducation doit vraiment être utilisée comme moteur dans la construction de l'enfant et son bon développement.

Nous sommes tous marqués par nos modèles d'éducation, une époque et aussi, par une volonté de ne pas faire comme nos parents. L'autorité n'est pas à la mode en famille. Au lieu de faire respecter la limite mise autant dans les familles qu'au niveau des institutions, on préfère passer à la case «répression» comme, par exemple, en France où on décide de supprimer les allocations familiales des enfants délinquants... «Éduquer», c'est accompagner l'enfant, le guider, «être à côté» de lui ou d'elle, l'emmener vers plus d'autonomie et le considérer comme un autre que soi et non comme le prolongement de soi. C'est lui donner le droit de penser, de se construire, de réfléchir par lui-même et de ne plus être dépendant.

Marie Versele, secteur communication

La théorie de l'attachement: Bowlby et Ainsworth



Développée en 1958 par le psychiatre et psychanalyste **John Bowlby** et inspirée par les travaux de Donald Winnicott, la théorie de l'attachement explore les fondements des relations entre les êtres humains. Selon Bowlby, les bases relationnelles de tout individu se forment et sont déterminées par les relations vécues dans la toute petite enfance. Pour qu'un jeune enfant puisse connaître un développement social et émotionnel équilibré, il doit pouvoir construire une relation d'attachement avec au moins une personne qui prend soin de lui, de façon cohérente et continue (ce que Bowlby nomme le «*caregiver*»). Ce lien d'attachement s'élabore dans la durée, la disponibilité et la qualité des soins.

C'est en pleurant que le nourrisson va manifester ses demandes, ses besoins, ses angoisses. La figure d'attachement pourra y répondre et l'apaiser. Bowlby fait référence principalement à la mère, plus présente dans les premiers moments de vie mais un autre adulte référent est possible. Nourrisson et figure d'attachement pourront alors, si la relation est harmonieuse et sereine, perfectionner leur communication pleurs/réponses au fil de la relation, ce qui générera un bien-être grandissant. Cette figure d'attachement deviendra une base de sécurité pour l'enfant vers laquelle il pourra se retourner en cas de besoin, ce qui permettra ensuite, d'explorer le monde.

La manière dont la figure d'attachement va répondre aux demandes de l'enfant (pleurs) sera donc déterminante pour le développement psychique et social de l'enfant puisqu'elle va guider le développement de schèmes d'attachement de l'enfant essentiels pour son futur relationnel. Si l'enfant reçoit une réponse positive à ses demandes c'est qu'il existe et donc qu'il est important. Cette individualisation pourra lui permettre d'évoluer et de développer des relations familiales et sociales positives. De manière générale, l'enfant va s'attacher aux adultes qui vont se montrer sensibles et attentionnés avec lui/elle.

Au cours des années 1960 et 1970, la psychologue du développement **Mary Ainsworth** étoffera la théorie de l'attachement de Bowlby en y ajoutant la notion d'attachement «sécuré» ou «insécuré». C'est à partir de ses observations sur le terrain que Mary Ainsworth identifiera différents types d'attachements: les attachements sécurés, les attachements anxieux-évitants (insécuré), les attachements anxieux-ambivalents ou résistants (insécuré) et les attachements désorganisés (insécuré). C'est la qualité des soins reçus par l'enfant dans sa toute petite enfance (réponse aux pleurs) qui déterminera le type d'attachement développé par l'enfant.

On peut observer des comportements caractéristiques chez l'enfant en fonction de la nature de l'attachement:

- En cas d'attachement **sécuré**, la figure d'attachement répond de manière appropriée, rapide et cohérente aux demandes de l'enfant. La figure d'attachement devient une base de sécurité pour l'enfant qui en recherchera la proximité en cas de séparation et sera rassuré-e par son retour, sa présence. L'enfant sécuré pourra explorer le monde et développer pleinement ses capacités.
- En cas d'attachement **évitant**, la figure d'attachement ne répond peu ou pas aux demandes de l'enfant et valorise une indépendance exacerbée de l'enfant. La conséquence de cette réponse détachée est un manque d'échange affectif et une introversion des émotions chez l'enfant. Il est insécuré. Non entendu, non rassuré, l'enfant ne manifestera pas de signes de détresse en cas de séparation et pas de signes d'apaisement lors du retour de sa figure d'attachement.
- En cas d'attachement **anxieux-ambivalent** ou résistant, la figure d'attachement offre une réponse incohérente et instable aux demandes de l'enfant. L'enfant est alors perdu et insécuré. Il ne pourra pas utiliser sa figure d'attachement comme base de sécurité. Il manifestera un grand stress lors de séparations et cherchera un contact permanent avec sa figure d'attachement. Jamais rassuré par cette dernière, l'enfant vivra perpétuellement dans la crainte de perdre son amour.
- En cas d'attachement **désorganisé**, la figure d'attachement a une attitude figée, en retrait, négative et parfois violente face à l'enfant. En réponse à cette attitude, l'enfant va craindre sa figure d'attachement et parfois adopter une attitude similaire à cette dernière en lui manifestant de la violence. L'enfant est insécuré. Ce type d'attachement apparaît essentiellement en cas de violence conjugale, de maltraitance, d'abus...



Salope, butor et triple buse: plaidoyer pour les oiseaux mal-aimés

Étant grand ami des oiseaux, j'ai remarqué avec tristesse à quel point la langue française regorge d'expressions péjoratives se rapportant aux animaux à plumes... Une petite promenade dans l'étude des noms d'oiseaux devient de fait un panorama des vices humains! Certes, dira-t-on, il y a la colombe symbole de paix et l'aigle majestueux. Mais ces quelques exceptions ne font pas le poids face aux grues, bécasses, petits coqs, triples buses, salopes, dindes, poules mouillées ou de luxe, vieux hiboux et autres serins, saouls comme des grives.

Malpolis, voleuses, prostituées, délateurs... et salopes

On dit souvent que des injures sont des "noms d'oiseaux". La liste des mauvais penchants humains décrits par des comparaisons avec des oiseaux est en effet accablante: bavarder (pie, geai), commérer (pie, et aussi oie: ne parle-t-on pas de "cancans"?), dérober (pie encore!), manquer de courage (poule mouillée), crier au scandale (orfraie), refuser de faire face à la réalité (autruche), se vanter (coq, paon), dénoncer (corbeau), oublier (tête de linotte), manquer d'expérience (oie blanche, pigeon), faire preuve de stupidité (triple buse, grue, oie, cervelle de moineau, bécasse, bécassine, serin, dinde, perroquet!).

Continuons: un homme malpoli est un *butor*, un vieux

grincheux est un *hibou*, mais au féminin, on parlera de *vieille chouette*. Une personne avide fait preuve de *rapacité*, et si elle profite du malheur des autres, elle est un *vautour*. Les conseillers du président des États-Unis prônant une politique extérieure agressive sont des *faucons*. Le ou la maladroit est *manchot-e*. Une prostituée est une *grue* ou une *poule*. Un ivrogne est *saoul comme une grive*. Et l'injure sexiste par excellence, *salope*, est dérivée du nom d'un bel oiseau au chant triste (voir encadré).

Quant aux quelques qualités prêtées aux oiseaux dans les expressions courantes, elles sont souvent, à vrai dire, des demi-compliments, voire une critique cachée: une mère poule en fait plutôt *trop* pour ses enfants, par exemple, et une jolie caille est surtout stupide et souvent prostituée. Il

me semble qu'à l'exception notable de l'aigle (majesté) et de la colombe (paix), aucune vertu vraiment active (courage, force, persévérance, prudence, tempérance, justice, fidélité, amitié, et surtout intelligence) ne se retrouve dans les expressions aviennes.

Explications et anthropomorphisme

D'où viennent ces locutions? Souvent, d'une interprétation des comportements réels des oiseaux. Pour la pie, par exemple, c'est très clair: son jacassement est peu mélodieux, et cet oiseau orne son nid de petits objets brillants, ne dédaignant pas les objets précieux à l'occasion, d'où la réputation de voleuse. En cas de pluie, les poules mouillées se tiennent cachées plutôt que de braver les éléments. L'orfraie ne crie presque pas, mais on a



confondu ce mot avec l'effraie, un rapace nocturne au cri inquiétant. L'autruche a de bonnes raisons de mettre son bec au ras du sol, et, vue de loin, on a pu croire qu'elle enterrait sa tête. Le coq et le paon se montrent sous leur meilleur jour, comme beaucoup de mâles en quête de femelles, *Homo sapiens* en premier. La linotte installe parfois son nid dans des endroits peu adéquats où il se fait détruire. La buse a toujours refusé de se laisser dresser par les fauconniers, qui, dépités, ont décidé de la trouver stupide.

Le regard de nombreux oiseaux est inexpressif (penser au pigeon ou à la poule), ou du moins, impénétrable, et donne une impression de bêtise. La bécasse, lorsqu'on s'en approche, compte sur son camouflage, plutôt que de s'envoler, et peut se faire piétiner, ce qui semble idiot. Le hibou et la chouette ont un regard fixe et sévère, d'où leur réputation de moralisateurs.

Les rapaces (faucons notamment) fondent brutalement sur leur proie pour pouvoir les tuer par surprise. Les vautours, incapables de tuer par eux-mêmes, tournoient pour repérer les cadavres dont ils se nourrissent; ils consomment donc des proies qu'ils n'ont pas tués eux-mêmes, tout comme l'immense majorité des Occidentaux d'ailleurs. Les prostituées attendent le client contre un mur, faisant le "pied de grue", une jambe tendue et l'autre pliée, comme la grue qui reste en effet posée sur une patte.

Quant à la huppe, la grive et le corbeau, reliés symboliquement et étymologiquement à ce qui se fait de moins glorieux chez les humains, ils constituent des cas particulièrement intéressants.

Dans toutes ces explications partant d'un fond de vérité, on voit à l'œuvre un anthropomorphisme inapproprié: on attribue un air sévère à un hibou qui ne l'est pas, on trouve stupide une

buse qui refuse de coopérer avec le fauconnier, on trouve couarde une poule qui préfère rester à l'abri; on prête de "mauvaises intentions humaines" à des oiseaux qui ne font que mener leur vie d'oiseau: la pie qui collecte des objets brillants (vol!), la grive qui mange le raisin (alcoolisme!), le faucon qui se jette violemment sur sa proie, car c'est tout simplement sa façon de se nourrir (avidité!). Quant à la linotte qui construit son nid dans des endroits inappropriés: il suffit de se promener à Pompéi ou en zone inondable pour se dire que les humains ont aussi leurs étourderies.

Ambivalence

Notre rapport aux oiseaux est ambigu: on les admire pour leur vol, leur légèreté, la beauté de leur plumage et de leur chant; mais, plus encore que les mammifères, on les maintient dans la catégorie des objets ou des machines, en leur déniaient presque totalement intelligence et émotions. "Beaux mais stupides", un équivalent envers les animaux de l'attitude sexiste envers les femmes: "bonnes mais connes".

Les raisons profondes pour lesquelles on considère les oiseaux (et les animaux en général, mais les mammifères sont un peu mieux lotis) comme des êtres dépourvus de sensibilité et de jugeote est un sujet fascinant. Les religions monothéistes ont sans doute préparé cette vision des choses: avec elles, l'humain se place au-dessus du reste de la "Création" avec mission de la dominer, moyennant quoi l'exploitation des autres êtres vivants (domestiques et sauvages) devient possible sans trop de mauvaise conscience. La vision moderne (humaniste et cartésienne) de l'animal, vu comme une machine dépourvue d'âme, s'inscrit bien sûr dans cette tradition. Et malgré des progrès récents qui dépassent rarement quelques mammifères (chiens et chats surtout), cette conception reste fortement ancrée.

Mais les recherches récentes sur l'intelligence des animaux, et des oiseaux en particulier, devrait nous inciter à plus d'humilité. Les perroquets, corneilles, étourneaux, sont capables de performances cognitives étonnantes. Le cerveau des oiseaux, certes petit, abrite une très grande densité en neurones superbement connectés. Quant aux poules et dindes, elles peuvent se montrer aussi affectueuses que des chiens, à condition peut-être de s'entendre sur cet adjectif. Ce fascinant sujet de recherches est en constante progression, et nous fera peut-être un jour abandonner la vision de l'animal-machine.

D'ici quelques centaines d'années, dira-t-on "intelligent comme une oie", "malin comme une bécasse" ou "courageux comme une poule sèche"?

Bibliographie

- F. de Waal, *Sommes-nous trop «bêtes» pour comprendre l'intelligence des animaux?* Les liens qui libèrent, Paris, 2016
- J. S. Foer, *Faut-il manger les animaux?* Ed. de l'Olivier, Paris, 2011
- P. Cabard, B. Chauvet, *Étymologie des noms d'oiseaux*, Belin, Paris, 2003
- S. Lausberg, *Toutes des salopes! Injures sexuelles, ce qu'elles disent de nous*, ed. du silo, Paris 2017
- Henriette Walter, *Minus, lapsus et mordicus: Nous parlons tous latin sans le savoir*, Laffont, Paris, 2014

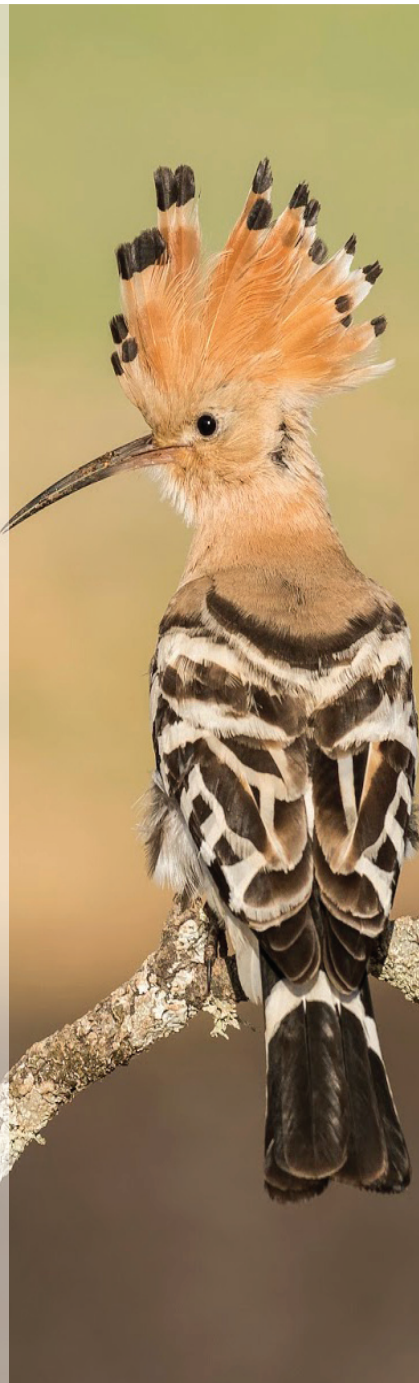
Chère huppe,

Dans les campagnes du centre et du sud de l'Europe, on entend parfois tes notes monotones et tristes: "houp-houp-houp". Par onomatopée, ce chant a donné ton nom: *huppe* en français, *puput* (occitan, catalan), *upupa* (italien, latin), *hoopoe* (anglais), etc.. Mais alors, est-ce une coïncidence si tu portes une ... huppe? Sûrement pas. Mais le terme huppe (ou houppes) a d'abord désigné ta personne, puis, par extension, l'attribut posé sur ta tête. Autrement dit: ce n'est pas parce que tu as une crête que tu t'appelles huppe, mais c'est parce que tu t'appelles huppe qu'une crête peut s'appeler huppe!

Chère huppe, tu fais malheureusement partie des rares oiseaux dont les poussins tapissent le nid de leurs déjections, et tu t'enduis d'une substance féétide qui semble repousser les prédateurs. J'ai envie de dire: c'est ton problème, pas le mien. Mais, pour un humain qui passe à proximité, ton nid est insupportablement malodorant, et c'est là que les problèmes commencent pour ta réputation. En allemand, on dit "stinken wie ein Wiedehopf" (puer comme une huppe); en français aussi, autrefois, mais l'expression semble désuète.

En revanche, l'injure sexiste la plus à la mode dans la langue de Molière te doit son existence: c'est une contraction de *sale huppe* qui a donné *salope!* Quel honneur! Ton nom est sans doute le nom d'oiseau le plus prononcé chez les francophones. Bizarrement, il n'y a pas de lien entre ton petit nom occitan (*puput*) et *pute*: le mot *pute* vient plutôt de *puer*, *pourrir*, une autre racine liée aussi à une saleté supposée sur laquelle les petits coqs et autres butors focalisent leurs injures.

Anecdote amusante: quiconque t'a entendue un matin d'avril confirmera que ton chant est sur le son "ou" ("houp-houp-houp" et non "hup-hup-hup"). On devrait donc plutôt dire *houppes* et *salouppes*. Cette simple constatation fait partie des indices permettant d'affirmer que, du temps d'Auguste, le "u" des Romains se prononçait "ou": comme les onomatopées *cuculus* (coucou), *turtur* (tourterelle) et *ululare* (ululer), ton nom *upupa* est un précieux témoignage de la prononciation originelle du latin. Par Joupiter!



Cher corbeau,

(Ou plutôt, chers "corvidés noirs", car vous êtes trois espèces que presque tout le monde confond: la Corneille noire, le Corbeau freux, et le grand Corbeau.)

Vous pouvez sans doute postuler en tête de la liste des oiseaux les moins aimés des humains, car vous cumulez trois graves défauts à nos yeux: 1) à part un bec grisâtre chez le freux, vous êtes les seuls oiseaux européens à présenter un plumage *entièrement noir*. Or nous humains occidentaux n'aimons pas cette couleur, celle de la nuit, de l'ignorance et du deuil; 2) contrairement aux merles par exemple, vous ne chantez pas, et nous trouvons vos cris désagréables; 3) vous mangez de tout, notamment des détritiques et des cadavres. Or notre espèce, bien qu'également friande d'animaux morts, ne supporte pas de voir des oiseaux manger les yeux et les tripes d'*Homo sapiens* que d'autres *Homo sapiens* viennent d'assassiner avec plus ou moins de decorum. C'est un peu hypocrite puisque vous n'avez tué personne, mais c'est ainsi: ombres noires croassant autour des décharges, des champs de bataille et des gibets, vous êtes, par excellence, les animaux liés à la mort, et personne ne veut vous voir apparaître dans son jardin.

Et ce n'est pas fini: cher corbeau, depuis un siècle, ton nom sert à désigner les délateurs, ceci depuis qu'un journaliste a décrit l'accusée d'une célèbre affaire de lettres anonymes ("l'affaire de Tulle") comme un oiseau, et que par la suite le cinéaste Clouzot a tiré de cette affaire un film intitulé "Le corbeau". Pourquoi pas "Le merle" ou "La mésange", demanderas-tu? On te l'a dit: on te déteste parce que tu es tout noir, omnivore et ne chantes pas!



activités

Les régionales de la Ligue proposent...

...des formations, des animations, des ateliers, pour adultes et enfants et diverses visites guidées.

Régionale de Charleroi

(à la Maison de la Laïcité)

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Charleroi

Rue de France, 31 à 6000 Charleroi

Tél.: 071/53.91.71 - Fax: 071/53.91.81

Courriel: pascale.modolo@laicite.net

Régionale du Hainaut occidental

(à la Maison de la Laïcité)

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Tournai

Rue des Clairisses, 13 à 7500 Tournai

Tél.: 069/84.72.03 - Fax: 069/84.72.05

Courriel: leep.tournai@gmail.com

Régionale de Liège

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Liège

Boulevard d'Avroy, 86 à 4000 Liège

Tél.: 04 / 223 20 20

Régionale du Luxembourg

Renseignements et inscriptions:

LEEP Luxembourg

Rue de Sesselich, 123 à 6700 Arlon

Tél.: 063/21.80.81 - Fax: 063/22.95.01

Courriel: ateliersartligue@gmail.com

www.ateliersartligue.be

Régionale Mons-Borinage-Centre

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Mons

Rue de la Grande Triperie, 44 à 7000 Mons

Tél/Fax: 065/31.90.14 -

Courriel: leepmonsbor@yahoo.fr

Régionale de Namur

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Namur

Rue Lelièvre, 5 à 5000 Namur

Tél.: 081/22.87.17 -

info.leepnamur@gmail.com

ligue-enseignant-namur.be

Régionale du Brabant wallon

Renseignements et inscriptions:

LEEP du Brabant wallon

Avenue Napoléon, 10

1420 Braine-l'Alleud

Tél.: 010/61 41 23

